Lien des CHERCHEURS CEVENOLS

font VIVE

Ruines de Gourdouze aujourd'hui

Sommaire

P.-A. Clément : Mise en valeur des surfaces boisées du Barjaquès au XVIIIe et début du XIXe siècle, *1*

Comte de Gennes : Généalogie des Montclar, *3*

La Rédaction : Sauvegarde du Château de Luc, *5*

J. Pellet : La "lieve vielhe" de Gourdouze, *6*

D. Travier : A propos des moulins blancs, moulins bruns et moulins de l'ase, *8*

P. Chapel : Une tour à signaux à St-Privat-des-Vieux ?, *9*

P. Rolland : Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 - 10. Communauté de St-Laurent-de-Trèves, *10*

A. Durand-Tullou : Les différends soulevés par l'élevage ovin traditionnel au début de la Révolution, *12*

O. Poujol : Recension de "Promenades à travers les Temples de France", par P. Laurent, *13*

R. Thibon et Scharf : Retour sur l'énigme du n° 106, *14*

Y. du Guerny - Etat des maison et moulins en Cévennes - Valleraugue (1551), *15*

Institution d'un sonneur à St-Paul-la-Coste (communiqué par **A. Claveirole**), *18*

Questions, *19*

Informations, Publications, Acquisitions récentes des Archives du Gard et de la Lozère, 20

ISSN 0335-6264 - Bulletin **n° 110** - Juillet - Septembre 1997

Courrier : Marcel Daudet 34, av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)
Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)
Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny
Rédacteur en chef : Pierre A. Clément
Trésorier : François Penchinat
Secrétariat-Abonnements - **Courrier** : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - A. Claveirole - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... **125 francs.**
De soutien : ..... **150 francs.**
Vente au numéro : ..... **35 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**
Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

Attention! il y a toujours des défaillances dans l'acheminement et la distribution du bulletin. Nous rappelons que vous devez le recevoir régulièrement dans le courant du 1er mois du bimestre légal
(janvier – avril – juillet – octobre)

Dixième journée des Généalogistes Amateurs Cévenols :
samedi 23 août 1997.

Elle aura lieu à Alès, comme l'an dernier, dans les salons de la
Résidence Clair Logis au Haut-Brésis
à partir de 9 h 30.

Au programme: Bilan de 10 années d'activité

Exposés: *La situation des protestants en France entre1685 et 1750* (Pasteur R. GROSSI)
Les galériens pour la Foi (Claude-Annie GAIDAN)

Repas

L'après-midi sera consacrée au thème *Informatique et Généalogie*,
avec la participation du CDIP, concepteur de logiciels liés à la généalogie.

La mise en valeur des surfaces boisées du Barjaquès au XVIIIe s. et au début du XIXe s.

par Pierre A. CLÉMENT

A une époque où l'exploitation des bois et garrigues revient à l'ordre du jour, il est intéressant d'exhumer des documents qui rappellent comment les surfaces arborées étaient mises en valeur il y a deux siècles.

Le premier dossier retenu concerne Barjac. C'est celui de la ferme de la "rusque", c'est-à-dire de l'écorce de chêne vert utilisée comme extrait tannant après avoir été broyée dans des moulins spéciaux.

Le dénombrement des biens des communautés du 2 mars 1687 [AD34 C2992] mentionne que les habitants de Barjac jouissaient de plusieurs "bois taillis en garrigue", c'est-à-dire en yeuses. Ils consistaient, suivant l'arpentement général du diocèse d'Uzès de 1550, en 1974 sestérées (400 hectares) de "médiocre" garrigue et en 1354 sestérées (270 hectares) de "faible" garrigue. Les habitants possédaient la faculté d'y faire dépaître le bétail.

La liasse C1263 (AD30) comporte plusieurs "baux de la rusque". En 1730, la communauté afferme l'écorce de chêne vert des bois de Serres de Fabre et Serre Méjean au prix de 820 £ (environ 50 000 F) pour un an.

En 1735, elle passe un bail concernant la rusque des bois du Ranc, de Serres et de la Fobie moyennant un forfait de 1550 £ (environ 90 000 F) pour quatre ans.

En 1739, elle adjude pour 2708 £ (environ 160 000 F) l'écorce des bois de la Tourette, des Issarts, du Peyrol, de la combe de Férier et de la combe de la Caille.

Dans cette même liasse figure une lettre de 1745, signée par le sieur de Trinquelagues, syndic du diocèse d'Uzès. Il relate que "le bois de la communauté de Barjac est considérable".

Remarquons toutefois qu'il occupe une superficie moins importante que celle de l'arpentement de 1550 car de Trinquelagues l'évalue à 700 salmées, ce qui correspond à 2800 sestérées (560 ha) au lieu de 3328 sestérées deux siècles auparavant.

Le syndic précise que "ce patrimoine se répartit pour deux-tiers en bois taillis de chênes verts et pour un tiers en garrigue avec quantités de buis et autres arbustes." Il ajoute que la communauté de Barjac est "dans l'usage de mettre en défense le bois taillis", c'est-à-dire d'interdire d'y dépaître et d'y couper du bois. "Lorsque les yeuses sont venus à une certaine grosseur, on procède à la vente de l'écorce" qui était détachée pendant la sève de printemps, entre le 1er mai et le 30 juin. Ce n'est qu'après cette opération et après "la récolte des glands, que les habitants vont couper le bois pour leur usage".

Enfin de Trinquelague signale que "le bois n'a jamais été vérifié et mis en règle par les officiers de Eaux et Forêts".

Ces différents textes nous confirment que les communautés géraient avec sagesse leurs espaces boisés, sans avoir besoin de l'intervention de la maîtrise des Eaux et Forêts créee en 1666. L'afferme de la rusque représentait à Barjac une part appréciable des rentrées pour un budget qui s'élevait en 1764 à 7000 £ [AD30 C1724].

Le second dossier significatif est un cahier des charges concernant l'adjudication de coupes de bois à Saint-Jean-de-Maruéjols et à Méjannes-le-Clap au début du premier Empire.

Ce document, qui a été découvert opportunément par notre ami et adhérent Louis Raymond, se rapporte à trois tènements appartenant à Jean-Pierre Philippe Banne, comte d'Avéjan [AD30 8J136]. Nous en donnons la teneur intégrale:

Article 1

Les bois mis en vente consistant aux suivants:

1°) le bois appelé "la Blacassine de Cambarnier", chênes blancs et quelques chênes verts, sise dans la commune de Méjannes le Clap.

2°) le bois appelé "le Devès", aussi chênes blancs.

3°) le bois appelé "la Faïsse", chênes verts et chênes blancs.

Ces deux bois dépendant des domaines d'Avéjan et Fons-Couverte et situés sur la commune de St-Jean-de-Maruéjols.

Article 2

La coupe des dits bois sera faite à la cognée et non autrement, sans les écuisser (1) ni éclater.

Epines, ronces et autres arbustes nuisibles seront coupés et enlevés. Les adjudicataires seront, de plus, tenus de faire couper, recéper et ravaler le plus près de terre que faire se pourra toutes les brondres (2) et estues (3) de bois pilés et rabougris.

Article 3

Il sera laissé lors de la coupe et dans les distances requises, le nombre de baliveaux (4) déterminés par la Loi, les ordonnances et règlements forestiers. Les baliveaux seront choisis de préférence parmi ceux qui sont les plus grands et de la plus belle avenue. A cet effet les adjudicataires ne pourront entreprendre aucune exploitation qu'après que les baliveaux qui doivent être laissés auront été marqués par le garde de Mr. le comte d'Avéjan ou toute autre personne qu'il voudra commettre; mais cette opération devra être faite dans la quinzaine de la réclamation de l'adjudicataire.

Article 4

La coupe ou l'exploitation desdits bois ne pourra avoir lieu qu'aux époques permises et déterminées par la

Loi. Les fourneaux pour faire du charbon seront placés dans les endroits les moins dommageables.

Article 5

Tous les chênes blancs qui ne sont pas en coupe réglée, c'est-à-dire qui ne sont pas bois taillis, demeurent réservés de la vente; les bois armas [5] à l'usage du troupeau, les bois de lisière, c'est-à-dire ceux qui bordent les terres, et les buis demeurent également réservés et exceptés de la vente.

Autrement les adjudicataires auront la faculté de prendre des buis pour l'usage de leur charbonnière, sans pouvoir toutefois porter aucun préjudice aux fermiers des domaines d'où dépendent lesdits bois, pour la fumature des terres de leurs domaines et lesdits fermiers auront la faculté de pouvoir prendre pour l'usage de leurs troupeaux seulement des branchassages ou ramée, le tout néanmoins sans abus ni dommages de leur part.

Article 6

Il sera accordé aux adjudicataires pour la coupe des dits bois quatre années à partir du jour de la vente.

Article 7

Les adjudicataires demeureront responsables de tous les dégâts qui se commettraient dans la partie de bois déjà exploitée et cette responsabilité ne cessera que lorsque lesdits bois seront entièrement coupés et la vidange effectuée.

Article 8

Le prix de la coupe desdits bois sera payé par les adjudicataires au moment de la vente et ils seront tenus de fournir caution solvable pour répondre du fait de leur exploitation ou de celle des personnes qu'ils en chargeraient.

Article 9

Les bois mis en vente formant deux lots, il pourra être fait séparément des offres sur chaque lot.

Article 10

La mise à prix desdits bois demeure fixée à 6.000 francs, savoir:

la "Blacassine de Cambarnier", qui forme le premier lot, 3.600 francs

et le "Devès" et la "Faïsse", qui forment le second lot, 2.400 francs.

Au dessous desquelles aucune offre ne sera reçue.

Article 11

Les frais de la vente demeurent à la charge de l'adjudicatire qui se soumettra entre autre de faire l'exploitation desdits bois, conformément à la Loi, ordonnances et règlements forestiers et s'y conformera en tout ce qui n'aurait point été prévu dans le présent cahier des charges.

❖

Ce cahier des charges nous confirme que la forêt privée était elle aussi exploitée d'une manière très rationnelle.

Insistons en particulier sur certains articles significatifs:

art. 2.- La coupe des troncs devra être parfaitement franche. D'autre part, le terrain devra être minutieusement nettoyé de toute broussaille. Enfin les arbres inexploitables seront recépés et ravalés (descendus) le plus près possible du sol.

art. 3.- On ne pratiquait pas à l'époque les affreuses "coupes à blanc" si fréquentes aujourd'hui. On avait soin de laisser en place les plus beaux fûts marqués au préalable par le propriétaire ou ses commis.

art. 5.- Les chênes blancs étaient intelligemment protégés car on savait alors qu'ils grossissent bien plus vite que les yeuses et qu'ils favorisent bien plus efficacement la reconstitution de l'humus.

art. 7.- L'expression "vidange effectuée" signifie que l'adjudicataire devait impérativement évacuer non seulement les bois d'usage mais aussi tous les amas de branches jonchant le sol. Il n'y a qu'à voir les bois domaniaux ou privés où l'on a effectué des coupes depuis 1990 pour constater que ce principe de base n'est plus de mode.

Par chance, faute de main d'œuvre, les surfaces boisées du Languedoc connaissent une expansion spectaculaire (plus de 30 000 hectares en 10 ans). Mais saurons-nous tirer parti de cette énergie renouvelable avec le même bon sens que nos ancêtres ?

Notes

(1) - faire éclater accidentellement le tronc d'un arbre en l'abattant; cette maladresse a fréquemment pour origine l'"oubli" de la contre-taille sur le tronc, à l'opposé du côté où l'on engage la coupe.
(2) - branchages.
(3) - sans doute arbrisseaux tordus ou nains.
(4) - baliveaux: arbres au fût de belle venue que l'on réserve lorsqu'on exploite un taillis; ce sont ces rescapés qui donnent au bout de plusieurs décennies les bois et les forêts. On appelait aussi "baliveaux" les perches verticales d'échafaudage.
(5) - ou hermes: terres en friche envahies par une végétation ligneuse. Ce terme se retrouve très souvent dans les compoix. En grec, ερημος signifiait *désert*.

Les tracas du secrétariat… (suite)

A ce jour (2 juin 1997), le secrétariat a enregistré le règlement de 300 cotisations. Malgré un rappel lancé dans le courant du mois d'avril, 57 adhérents n'ont pas encore acquitté leur cotisation pour 1997. Les subventions se font rares. Ceux qui ne désirent plus recevoir le bulletin doivent nous en informer, afin de réduire d'autant les frais d'imprimerie et de postage.

M.D.

Généalogie des Montclar

En 1973, Jean Pellet communiquait à la Fédération historique du Languedoc-Roussillon le résultat de ses travaux sur les chartes de Montclar, conservées par les Archives du Gard dans le fonds de Villevieille, les plus anciennes du XIIIe s.(*)

L'étude généalogique ci-dessous vient donc en complément des travaux de notre regretté président. La jonction entre la branche aînée et celle des seigneurs de la Loubière paraît du rest se situer au XIVe s.

(*) Dr Jean Pellet, *La seigneurie de Montclar au Moyen Age* (Fédération historique du Languedoc-Roussillon, congrés de 1973).

Les Montclar de la Loubière, dont nous donnons ici la généalogie, forment une branche de la famille de Montclar dont les aînés se sont éteints dans la famille de La Fare. Nous n'avons pu, dans l'état actuel de notre doculentation, en fixer le point de rattachement.

I.- Noble **Raimond de Montclar, seigneur de la Loubière,** en Saint-André-de-Lancize[1], passa divers accords et transactions les 6 mars 1426[2], 1er mai et 12 juillet 1427[3] et 9 janvier 1433[4] avec Gillette Melzieu, veuve de Jacques del Puech, co-seigneur de Durfort, au sujet des successions des filles que Jacques de Cabrières avait eu de chacun de ses mariages avec Delphine del Puech et avec Falcone de Montclar, lesquelles étaient mortes jeunes. Il confirma ces accords le 17 février 1435[5] avec Louis et Pierre Cathel, co-seigneurs de Clarensac, héritiers de ladite Gilette Melzieu, et reçut encore quittance d'eux le 26 mars 1441[6]. Il mourut avant 1443. D'une alliance inconnue, il eut:

1) **Antoine de Montclar,** qui suit.

2) Noble **Falcone de Montclar,** qui mourut avant 1426, date de la première transaction passée par son père au sujet de la succession de sa fille Antonie, morte jeune. Elle avait épousé noble **Jacques de Cabrières, co-seigneur de Durfort,** originaire de Lunel.

3) Noble **Isabelle de Montclar,** qui est citée dans le testament de son second mari, étant déjà remariée depuis quelques années et ayant un fils de lui. Avec ses enfants du premier lit et le consentement de son second mari, elle céda le 23 septembre 1440[7] à son frère Antoine de Montclar divers biens en Gévaudan provenant des Hivernal. Elle épousa en 1ères noces noble **Jean Hivernal, seigneur de Voltuzorgues,** puis en 2des noces par contrat passé en la tour de Castanet le 27 janvier 1438 n.st.[8] noble **Bermond, alias Bernard de Castanet,** du mas de Castanet, en Sainte-Croix-de-Caderle, veuf d'Aigline de Montredon et de Cécile Reynard de Masaribal. Il testa le 14 septembre 1436[9]. Dont postérité du premier lit.

II.- Noble **Antoine de Montclar, seigneur de la Loubière et co-seigneur de Durfort**[10], fut présent à l'accord passé par son père le 1er mai 1427. Il représenta son père lors de la quittance du 26 mars 1441, et reçut lui-même le 4 février 1443[11], en tant qu'héritier de son père, une nouvelle quittance de Pierre Cathel, seigneur de Clarensac. Il fit un échange de terres à Durfort avec Paul Peyridier le 19 novembre 1467. Il mourut avant 1488. Il épousa **Hélène de Malbosc de Miral,** fille de Pierre de Malbosc, seigneur de Malbosc, de Miral et de Chabrières, et de Marguerite de Rocheblave. Elle testa à Durfort le 24 juin 1488[12], demandant à y être inhumée. Dont:

1) **Bermond de Montclar,** qui suit.

2) Noble **Guillaume de Montclar,** qui est cité le 24 juin 1488 dans le testament de sa mère, et le 27 février 1502 dans celui de son frère Bermond. Il fut marié et eut des enfants cités en 1502 dans le testament de leur oncle.

3) Noble et vénérable **Pierre de Montclar,** prêtre, chanoine de Mende et prieur de Saint-Martin-de-Sossenac, qui est cité le 24 juin 1488 dans le testament de sa mère. Il vivait à Saint-Privat-de-Chadenet[13] lorsqu'il donna procuration le 13 avril 1483[14] aux chanoines de Mende. Il fut témoin à Sauve le 16 avril 1488[17]. Il est cité le 27 février 1502 dans le testament de son frère Bermond.

4) Noble **Isabelle de Montclar** l'aînée, qui est citée le 24 juin 1488 dans le testament de sa mère, et le 27 février 1502 dans celui de son frère Bermond. Elle épousa avant 1488 noble **Guillaume d'Olivier,** du mas de Baucels.

5) Noble **Isabelle de Montclar** la jeune, qui est citée le 24 juin 1488 dans le testament de sa mère, et le 27 février 1502 dans celui de son frère Bermond. Elle épousa avant 1488 **Claude de Saulsan, seigneur d'Arênes.**

III.- Noble **Bermond de Montclar, seigneur de la Loubière et de Valmalle, co-seigneur de Durfort,** fit faire un inventaire le 14 février 1483[18] comme patron d'une chapellenie en l'église de Durfort. Il est cité comme héritier le 24 juin 1488 dans le testament de sa mère. Il transigea le 4 mars 1497[19] avec les habitants de Durfort qui prétendaient l'imposer à la taille pour les biens qu'il possédait dans leur paroisse. Il testa le 27 février 1502 n. st.[20], instituant pour héritier son fils Jean, avec substitution en faveur de son posthume, de ses filles Isabelle et Françoise, et de ses neveux, enfants de son frère Guillaume. Il mourut peu après. Il épousa noble **Catherine de Corsac,** sœur de Robert de Corsac, seigneur de Saint-Clément. Elle est citée le 24 juin 1488 dans le testament de sa belle-mère, et le 27 février

1502 dans celui de son mari qui lui laisse l'administration de ses biens. Etant veuve et tutrice de son fils, elle donna procuration le 8 mars 1503[21]. Elle teste le 8 novembre 1509[22], demandant à être inhumée à Durfort, et instituant pour héritiers son fils Jean de Montclar et Charles Valette, seigneur de Saint-Saturnin-de-Coyran, chacun pour moitié avec substitution réciproque. Elle révoqua le 20 octobre 1531[23] le testament qu'elle avait fait devant Jean Aruif, notaire de Sauve. Elle testa à nouveau le 13 décembre 1533[24], faisant un legs à Jacques de Montclar, et instituant pour héritière Charlotte de Montclar, sa petite-fille, fille de son défunt fils Jean, avec substitution en faveur dudit Jacques de Montclar, puis de Pons Dragon de Pompeyrenc, abbé commandataire de Saint-Pierre de Cannes, et de Louis des Gardies, chacun pour moitié. Elle fit le 6 janvier 1534 n. st.[25] une donation à sa petite-fille Charlotte de Montclar en raison de ses bons services. Elle corrigea son dernier testament le 24 mars 1534 n. st.[26] par de nouvelles dispositions, faisant des legs à sa fille Isabelle et à ses petits-enfants Gaude, ainsi qu'à ses petits-enfants Jacques et Charlotte de Montclar, enfants de son fils Jean, et instituant pour héritier son petit-fils Antoine de Montclar, également fils de Jean. Dont:

1) **Jean de Montclar,** qui suit.

2) **Isabelle de Montclar,** qui est citée le 24 juin 1488 dans le testament de sa grand'mère Hélène de Malbosc, le 27 février 1502 dans celui de son père, le 8 novembre 1509 dans celui de sa mère et le 6 décembre 1511 dans celui de son mari. Elle n'est pas mentionnée dans le second testament de sa mère de 1533 mais dans celui du 24 mars 1534. Elle épousa, par contrat passé à Durfort le 16 janvier 1508 n. st.[27], noble **Guillaume de Gaude, seigneur de Garrigues,** lequel testa à Durfort, chez son beau-frère Montclar, le 6 décembre 1511[28], demandant à être inhumé à Vergèzes.

3) **Françoise de Montclar,** qui est citée le 27 février 1502 dans le testament de son père, et dut mourir peu après sans alliance.

IV.- Noble **Jean de Montclar, seigneur de la Loubière, co-seigneur de Durfort,** y demeurant, est cité comme héritier le 27 février 1502 dans le testament de son père. Il est cité le 8 novembre 1509 dans le testament de sa mère, et le 6 décembre 1511 dans celui de son beau-frère Guillaume de Gaude. Il reçut quittance le 5 juillet 1512[29] de ses cousins Olivier pour le solde de la dot de sa tante Isabelle de Montclar, femme de Guillaume d'Olivier. Il reçut encore quittance le 7 février 1513[30] de son cousin Jean de Saulsan pour le solde de la dot de sa tante Isabelle de Montclar, femme de Claude de Saulsan. Il mourut avant 1531. Il épousa noble **Antonie de Dragon de Pompeyrenc** qui, avec son mari, donna quittance le 4 janvier 1516[31] à son frère Louis Dragon, seigneur de Pompeyrenc, en Auvergne, de la somme de 450 livres tournois de sa dot. Dont:

1) Noble **Antoine de Montclar, seigneur de la Loubière et de Pompeyrenc,** en Sainte-Marie-de-la-Bessière[32], qui transigea le 19 septembre 1531[33] avec Antoine Gay au sujet de droits qu'il prétendait avoir à Cézas. Il est cité comme héritier dans le testament de sa grand'mère du 24 mars 1534. Il transigea le 18 février 1539 avec sa sœur Charlotte[34]. Il transigea le 20 février 1539[35] avec son cousin Jacques de Gaude au sujet des droits de celui-ci dans les biens des Montclar. Il était en procès en 1541 avec sa sœur Charlotte et son beau-frère Guillaume Amalric. Il mourut peu après et avant 1542, laissant une succession fort embrouillée. Par testament, il avait légué ses terres de la Loubière et de Pompeyrenc à Baptiste de Chapelu, seigneur de la Vigne, ce qui fut cause de contestations entre ce dernier et Guillaume Amalric, époux de Charlotte de Montclar, réglées par transaction du 30 janvier 1552. Il avait également vendu ses droits à Pierre de Tourtoulon, ce qui fut cause d'un autre procès terminé le 23 avril 1598[36] par une transaction entre Pierre de Tourtoulon, seigneur de Bannières, et Guillaume d'Amalric, seigneur de la Loubière. Il mourut sans alliance.

2) Noble **Jacques de Montclar,** qui est cité le 24 mars 1534 dans le testament de sa grand'mère. Il est rappelé dans la transaction du 23 avril 1598 comme étant mort ab intestat et sans alliance.

3) **Aude de Montclar,** qui est rappelée dans la transaction du 23 avril 1598.

4) **Isabeau de Montclar,** qui est rappelée dans la transaction du 23 avril 1598.

5) Noble **Charlotte de Montclar,** dite aussi **de Dragon alias de Montclar, dame de la Loubière et de Durfort,** qui est citée le 13 décembre 1533 comme héritière dans le testament de sa grand'mère. Elle transigea le 18 février 1539 avec son frère Antoine. Elle vendit le 18 novembre 1540[37] des héritages à Aimargues provenant de sa grand'mère Catherine de Corsac. Avec Jean et Claude des Vignolles, auxquels elle avait vendu une métairie en Saint-Félix-de-Pallières, elle transigea le 9 mai 1542[38] avec Jacques de Gaude, seigneur de Garrigues, qui revendiquait des droits de propriété partielle sur ladite métairie, provenant des biens de leur grand'mère Catherine de Corsac. Elle testa le 22 juillet 1545[39] et de nouveau au début de l'année 1551[40], instituant pour héritiers son mari et son fils et faisant des legs à ses cousins Gaude et à son oncle Audibert de Dragon, prieur d'Anduze. Elle mourut avant le 29 août suivant[41], date à laquelle son mari, pour se rembourser des nombreux frais que tous deux avaient dû engager pour entrer en possession des terres et seigneuries de la Loubière et de Pompeyrenc, céda à Christophe du Crémat, seigneur dudit lieu, divers droits et censives qu'ils avaient en indivis à Saint-Germain-de-Calberte et Saint-André-de-Lancize. Elle épousa noble **Guillaume Amalric, écuyer, seigneur de Flandronèque,** puis par mariage **de la Loubière et de Durfort,** y demeurant. Avec son épouse, il donna procuration le 1er juin 1541[42] à divers procureurs du Parlement pour poursuivre leur procès contre Audibert Dragon dit de Pompeyrenc et Antoine de Montclar, seigneur de la Loubière, au sujet des biens vacants par la mort de noble Pons Dragon, protonotaire apostolique, abbé de Cannes. Tous deux donnèrent une autre procuration le 12 novembre 1544[43] à divers procureurs au Parlement de Toulouse pour leur procès

contre les héritiers et biens tenant de François et Milan de Corsac, écuyers, seigneurs de Saint-Clément. Etant veuf et au nom de son fils Guillaume, il transigea le 30 janvier 1552[44] avec Baptiste de Chapelu, seigneur de la Vigne et de Pompeyrenc, au sujet de la succession de son beau-frère Antoine de Montclar: il obtint le maintien en possession des biens de son beau-père Jean de Montclar, qui avaient ensuite été possédés par Antoine, c'est-à-dire la seigneurie de la Loubière et les biens de Saint-Germain-de-Calberte, de Saint-André-de-Lancize et de Durfort, plus ceux provenant de Catherine de Corsac; Baptiste de Chapelu eut les bien provenant d'Arnaud Dragon, seigneur de Pompeyrenc, mais moyennant la somme de 1200 livres il céda la place de Pompeyrenc à Guillaume Amalric. Etant remarié en secondes noces avec Béatrix de Cavalhon, il passa le 31 mai 1567[45] un compromis avec son fils Guillaume au sujet de la succession de sa première femme Charlotte de Montclar, mère de celui-ci, confirmé par une sentence arbitrale du 5 juin 1567[46]. Dont postérité ayant hérité de la Loubière.

Comte de GENNES
Bellême, août 1996

Notes

Toutes les références ci-dessous sont tirées des inventaires de Y. Chassin du Guerny, dans les notariats respectifs.

1 Commune du canton de Saint-Germain-de-Calberte (Lozère).
2 Devillas, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.281.
3 Mosson, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.291.
4 Devillas, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.283 et 286.
5 Devillas, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.286.
6 Mosson, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.309.
7 Peredes, notaire de St-Jean-de-Gardonnenque, AD30 -2E.11.617.
8 Michel, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.112. En même temps fut passé le contrat de mariage de Jean de Castanet, fils de Bermond et de Cécile Reynard, avec Antonie Hivernal, fille de Jean et d'Isabelle de Montclar.
9 Michel, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.111.
10 Commune du canton de Sauve (Gard).
11 Mosson, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.303.
12 Declaris, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.416.
13 Commune de Chadenet, canton du Bleymard (Lozère).
14 Laget, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.372.
15 Declaris, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.416.
16 Laget, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.388.
17 Aujourd'hui commune de Durfort-Saint-Martin-de-Sossenac (Gard).
18 Laget, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.372.
19 Laget, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.372.
20 Declaris, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.430.
21 Declaris, notaire de Sauve, AD30 - 2E.1.642.
22 Aruif, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.472.
23 Astruc, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.551.
24 Astruc, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.553.
25 Aruif, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.589 et 590.
26 Aruif, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.590.
27 Declaris, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.424.
28 Aruif, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.474.
29 Rossenc, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.192.
30 Rossenc, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.192.
31 Rossenc, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.191.
32 Au diocèse de Saint-Flour; peut-être aujourd'hui commune de Sainte-Marie-du-Cantal, canton de Pierrefort (Cantal).
33 Aruif, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.494.
34 B.N., mss. fr. 32.551.
35 Certain, notaire de Marvejols, d'après la ratification du 8 janvier 1542 devant Laurens, notaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, AD30 - 2E.58.154.
36 Sostella, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.683.
37 Lansard, notaire de Nîmes, AD30 - 2E.36.57.
38 Bimard, notaire de Lasalle, AD30 - 2E.56.74.
39 Aruif, notaire de Sauve, selon la sentence du 5 juin 1567.
40 Carreyron, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.382.
41 Carreyron, notaire d'Anduze, AD30 - 2E.11.383.
42 Astruc, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.561.
43 Rudanel, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.603.
44. Tourtoulon, notaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, AD30 - 2E.58.148.
45. Aldebert, notaire de Sauve, AD30 - 2E.64.617.
46 Aldebert, notaire, AD30 - 2E.64.617.

Sauvegarde en vue pour le château de Luc

Pour avoir commandé le défilé de l'Allier entre les massifs de Mercoire et du Tanargue, le châtaeu de Luc a joué un rôle majeur dans l'histoire du chemin de Régordane.

Tour à tour, on y a vu flotter la bannière des plus illustres familles de la région: Anduze, Randon, Polignac, Merle…

Malheureusement, cet édifice roman a été dépouillé par les voleurs de pierres de taille au cours des deux derniers siècles. Ainsi les chaînages d'angle et les encadrements de baies ont complètement disparu.

Par chance, il subsiste encore plusieurs assises en épi –opus spicatum– imitées du modèle romain.

Depuis 1978, une équipe de bénévoles a entrepris de sauver le site de l'oubli et de la ruine.

Une campagne de sauvetage devrait prochainement démarrer.

Tous les passionnés du patrimoine lozérien peuvent prendre contact soit avec l'Association des amis du château (48250 Luc), soit avec son président, M. Bernard DURAND, Le Neyret – 73470 Novalaise.

(Tél.: 04.79.36.04.77)

La “lieve vielhe” de Gourdouze

par Jean Pellet

Dans le numéro 36 (novembre-décembre 1980) du "Lien des Chercheurs Cévenols”, auquel je vous invite à vous reporter, Jean Pellet a évoqué le document dont il avait réussi la transcription : *La lieve vielhe de Gordoza*, en dépouillant le texte de trois peaux cousues entre elles et datant du 8 février 1346.

A la demande de la “Cézarenque”, il avait exposé dans leurs locaux, la photocopie des trois peaux, le commentaire ci-après et la carte des itinéraires suivis par les collecteurs. C'est la reproduction, aussi fidèle que possible, de cette carte que je vous propose à la page suivante.

Il eut été regrettable que le remarquable travail de notre très précieux ami ne soit pas porté à la connaissance de nos adhérents, et surtout ne figura pas dans ce bulletin dont il a été pendant 15 ans la cheville ouvrière (M.D.).

Quelque mois avant l'interruption de l'épouvantable peste noire dans notre pays, le Prieur de Gourdouze - comme tout seigneur direct - conserve précieusement ses “archifs” les reconnaissances et terriers de ses tenanciers. C'est précieux, et généralement en exemplaire unique ou peu recopié. La pièce *ne sort pas*.

Quand il faudra “lever” les redevances, le collecteur devra avoir une sorte de “Rolle” (rouleau) très résumé donnant par localité les noms des tenanciers, et pour chacun ce qu'il doit annuellement en argent (livre de 20 sols, sols de 12 deniers, deniers de 2 mailles ou oboles, etc.), grains (avoine, seigle, froment, châtaignes fraîches ou “blanches”), vin, gallines (poules), cire (de leurs abeilles), et diverses autres, plus les albergues (droit de gîte, etc.), des escudèles en bois, des ciseaux à laine, etc.

Le rouleau simple sera une liêve.

Le 3 février 1346 (vieux style : donc lisons 1347) car alors l'année ne mutait pas le 1er janvier mais à l'annonciation ou à pâques, le collecteur a une liêve, rouleau de 3 peaux parchemin longue de 202 cm recouvrement compris, et large de 20. Les tenanciers sont groupés en hameaux ou mas, en deux colonnes verticales. Sous le nom de chacun, ses redevances. On lisait deux colonnes de la première peau, puis les 2 de la 2ème, puis les 2 de la 3ème. L'itinéraire de cette liêve part de Gourdouze [... *jusqu'à*...] Génolhac (67 tenanciers) et Chalap.

Un deuxième itinéraire va parcourir les dépendances éloignées (sortes de “Dom Tom” de Gourdouze) [*du*] Valdonnez (près de Mende) [... *aux*...] Apenens.

Les calculs des redevances en nature restent à faire...

Le total en argent, sauf erreur : 28 livres 7 sols 18 deniers tournois.

+ 6 parisis

+ 1 sol Bernardin

Selon un calcul (discutable) basé sur des valeurs argent des droits de gîte à l'époque, cela pourvoirait, à 2 sols/jour, à la nourriture d'un chevalier pour 283 jours ou à 6 deniers/jour pour 1132 serviteurs (donc 3 hommes à l'année).

Voici les différents lieux avec correspondance de leur nom actuel et quelques noms d'emphythéotes (en italique) :

Premier itinéraire

Gordoza = Gourdouze
Petra Frigida = Pierrefroide
Solayrols = Soleilrols
Polimia = Polimie
Vilario = Vialas
Nogareto = Nojaret
des Ortals = Les Ortals
de Traversio = Le Travers
Puech Achard = Puech Achard
de Castanholo = Castagnols (*Pierre Arnaud, Sr Raymond Arnaud, prêtre ?, Pierre Papion, Bertrand Sercenat, Guilhem Sabatier, André Folcher, Fatch des Hostals, Pierre du Mazel, Fatch de Polimies, hoirs de Hugo de Souteyrane, Jean Rossel, Guilhem de la Grévol*)
Alayraco = Alairac (*Etienne d'Alairac*)
Equali = Légal (*Jean de Légal, Pierre Rigaldi*)
Camporigaudo = Chamborigaud (*Maison de l'Apostoly, Sr de Monclar, Raymond de la Cruz, Pierre Aragon, Etienne de Leyris, Bernard Reboul*)
Campovernes : Chambovernet (Guilhem *Rigaud, Bertrand Galtier, Guilhem Andiol*)
Ponte de Camporigaudo = moitié du Pont-de-Rastel (*Bertrand du Rastel, Alasaïs du Rastel, hoirs de Bernade du Chambon, Pierre de Las Vignes, Jean du Claux, Jean de Thaberne, Jordan Raspin, Jean Rausen*)
Donarello = Donarel (*Bertrand de Caissesols*)
Malelieires = Malilières (*Raymond de Malilières*)
Ponte de Manso = Pont du Mas *(Jean du Mas, pour ses “albergues”*)
Verno = Vern
Diossa = Dieusses
Amaleto = Le Tomple
Cumba = La Combe
Ermeto = L'Hermet
Charnavacio = Charnavas
Montorotundo = Montredon
Bezano = Bezout
La Font = (? ambiguïté)
Genolhaco = Génolhac
Chalaps = Chalap
Les “Dom-Tom” = *Sans doute c'est ainsi que J. Pellet désignait les autres lieux éloignés de la mouvance de Gourdouze*

Deuxième itinéraire

Valdunesio = St-Etienne-de-Valdonnez
Prato Setoran = Prat Souteyran
Campolungo = Champlong
Mansomejan = Masméjan
Montecuco = Mont Cuc
Maymino = Le Maymin
Salso = Le Selson
Asparedes = Les Asparellas
Virgini Buxis = Vingt-Bouches
Rabies = Rabier
St Michaelis = St-Michel-de-Dèze
Vitarponsonenc = Viala Ponsonenc
Monesils = Monésiels
Croso = Le Cros
Codolos = Coudoulous
Croso de puctis = Le Cros des Points (St-Julien-des-Points ?)
Apenens = Penens.

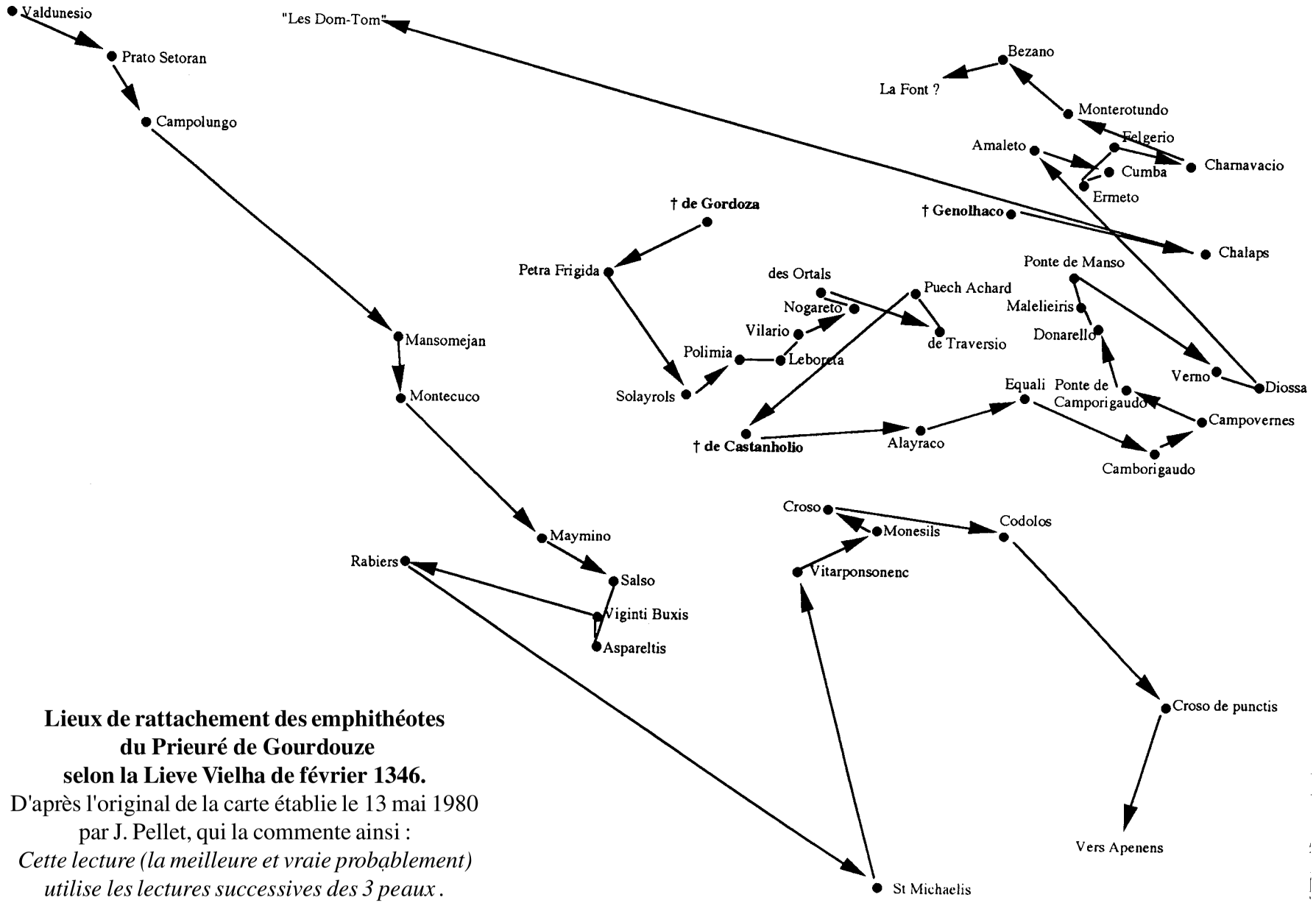

Lieux de rattachement des emphithéotes du Prieuré de Gourdouze selon la Lieve Vielha de février 1346.

D'après l'original de la carte établie le 13 mai 1980 par J. Pellet, qui la commente ainsi :

Cette lecture (la meilleure et vraie probablement) utilise les lectures successives des 3 peaux. L'ordre de la Lieve énonçant comme un "itinéraire".

A propos de “Moulins blancs, moulins bruns et moulins de l'ase”

par
Daniel Travier

Dans le bulletin 108 de LCC, Gérard CAILLAT, faisant référence à *Causses et Cévennes* 1996-n°2 consacré aux moulins[1], donnait quelques précisions fort pertinentes, tirées d'un document très intéressant relatif à Rousses dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il en donnait quelques interprétations personnelles quant au vocabulaire cévenol de meunerie. A sa lecture, il m'a semblé qu'il n'avait pas toujours interprété mes propos dans le sens que je leur donnais moi-même, d'où mon désir de mieux les exprimer. Par ailleurs Gérard Caillat propose une interprétation des *molins de l'ase* que je ne partage pas du tout et qui mérite débat me semble-t-il.

« Moulins blancs, moulins bruns »

A propos des expressions «moulins blancs» et «moulins bruns», je ne pense pas avoir écrit dans *Causses et Cévennes* que leur différence se référait à la couleur de la meule. Après avoir cité Boissier de Sauvages, j'ai écrit : « *On distingue donc à cette époque les moulins bruns, dont les meules sont d'extraction locale et dites meules noires, donnant une farine inférieure qui, au XIX° siècle, sera essentiellement pour la consommation animale, et les moulins blancs aux meules blanches, généralement importées, dont la mouture est de première qualité, parfaitement panifiable.*» Si j'ai bien précisé à propos des «moulins bruns» que les meules étaient «dites noires» (ce qui signifie bien qu'il ne s'agit pas de la couleur de la meule), pour éviter une répétition de formule je n'ai effectivement pas précisé à propos des «moulins blancs» que les meules étaient «dites blanches» (ce qui me semblait évident et sous-entendu). Je regrette cette imprécision qui peut induire en erreur, bien que le sens de la phrase me paraisse tout de même clair. Pour moi, la différence entre «moulins blanc» ´et «moulins bruns» était liée à la qualité de la mouture et à sa destination ultérieure. Je n'avais pas alors les éléments me permettant d'associer avec certitude le «froment aux moulins blancs» et le seigle aux «bruns». L'exemple fournit par Monsieur Caillat accrédite fortement cette association, au moins pour l'époque donnée.

Un autre document publié et commenté par Henri PAGÈS dans le journal du Pompidou[2], qui concerne une locaterie perpétuelle de 1726, relative au moulin du Masaoût (commune du Pompidou), extrêmement riche en informations sur la meunerie, vient confirmer cette interprétation. Il y est mentionné : «...encore une roue à moudre le froment appelée vulgairement moulin blanc...».

« Mule, meule »

En ce qui concerne le terme « mule » ou « mulle » que l'on trouve souvent dans les actes en lieu et place de meule, je persiste à penser qu'il ne s'agit pas d'une simple coquille de copiste, même si j'ai rencontré des textes utilisant indifféremment les deux termes *meule* et *mule* pour désigner la même chose à quelques lignes d'intervalle. Je fais ici confiance à l'Abbé Boissier de Sauvages. La précision technique de son dictionnaire en ce qui concerne la meunerie montre qu'il connaît parfaitement le principe de fonctionnement des moulins ainsi que la variété et la complexité du vocabulaire, tant français qu'occitan, qui leur est spécifique. Il est de toute évidence très familiarisé avec le milieu de la meunerie dont il connaît bien les us et coutumes. Ne perdons pas de vue que le but de son dictionnaire est d'apprendre le meilleur français possible aux cévenols, de leur faire éviter les occitanismes appelés gasconnismes au XVIII° siècle. S'il prend la peine de noter que le nom de *mòla* en occitan est souvent mal traduit par *mule* au lieu de *meule* c'est que cela recouvre une certaine réalité. Ce n'est d'ailleurs pas, dans son dictionnaire, l'unique cas de mise en garde contre des erreurs de traduction. Pour moi il est clair que certains meuniers parlant français employaient *mule* pour *meule*, qu'il s'agisse des meules dormantes ou courantes. Naturellement, le greffier écrit ce qu'on lui dicte, n'étant souvent lui même pas en mesure de connaître le vocabulaire spécifique à la meunerie.

Lo molin de l'ase

Tout d'abord je n'ai jamais écrit qu'il existait des moulins travaillant alternativement avec la traction animale ou avec l'énergie hydraulique. En revanche j'ai écrit qu'il existait des moulins à huile en des lieux très secs, qui étaient actionnés par la seule traction animale. J'ai donné pour exemple celui de Maguielle entre Carnoulès et St-Paul-la-Coste. De même, les moulins établis sur le même principe et servant à briser l'argile desséchée dans les poteries, tuileries et briqueteries, étaient aussi généralement à traction animale. En fait tous ces moulins, y compris ceux à monder les grains, appartiennent à une famille techniquement très différente de celle des moulins à moudre. Pour les premiers, la meule tournante, dont l'axe est horizontal, roule sur une meule dormante ou sur le fond d'une cuve, c'est la surface latérale du cylindre (ou du tronc de cône) qui travaille. Dans le cas des moulins réduisant les grains en farine, la meule courante est un disque à axe vertical et c'est son frottement sur la meule dormante qui broie les grains. Dans ce dernier cas, la force liée à l'adhérence est extrêmement forte et donc l'énergie qui doit être déployée très importante, de l'ordre de 4 à 7 CV. Les moulins dont les meules roulent nécessitent beaucoup moins d'énergie, un animal attelé y suffit.

Dans le monde rural traditionnel les unités de mesures n'émanaient pas d'un système scientifique, théorique et abstrait. Elles avaient été établies par rapport au quotidien, par comparaison à des réalités con-

1 - Numéro de *Causses et Cévennes* que j'ai rédigé en grande partie.

2 - Henri PAGES, « *Une propriété des Serrière, au Pompidou, Le moulin du Masaoût, en 1726* », in Pompid'Infos-Cévennes N°6 de décembre 1996.

crètes rapportées à l'expérience des hommes. Ainsi les unités des surfaces agraires ont pu être exprimées pour :

- les terres céréalières, en quantité de grain nécessaire pour les ensemencer;
- les vignes, en journées d'homme nécessaires pour les labourer à la houe;
- les prés, en journées d'homme nécessaires pour les faucher...

Autre exemple : certaines unités de volume de matières sèches comme la charge, la «salmée» ou *saumada* ont été définies par la quantité que peut transporter une bête de somme[3]. Il me semble que c'est d'une manière identique que s'est formée l'expression *molin de l'ase*. Il s'agit d'une appellation liée à une notion énergétique. *Lo molin de l'ase* servant à monder les grains ou décortiquer les châtaignes est un moulin qui emploie l'énergie hydraulique car on est sur un site aménagé pour utiliser cette énergie dans le cadre des moulins à farine, mais pour lequel l'énergie développée par un animal attelé, y compris un âne, pourrait y suffire alors qu'en aucun cas un animal pourrait actionner une meule à moudre du type de celles employées dans les moulins hydrauliques.

Cette interprétation, basée sur une argumentation construite à partir des équivalences énergétiques, me parait plus conforme à la démarche culturelle des populations rurales de la Cévenne traditionnelle que celle issue d'un jeu de mots associant *mule* et *ase*. D'autant plus que ce jeu de mots me semble manquer de cohérence et empreint d'anachronisme. *Lo molin de l'ase* est une expression occitane, issue de la langue occitane et véhiculée dans une culture occitane bien avant que n'apparaisse la nécessité de traductions ponctuelles du quotidien occitan en français, nécessité issue de l'édit de Villers-Cotterets de 1539 mais qui ne se développa sur le terrain qu'à la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle. Pour que ce jeu de mot ait une véritable cohérence il eut fallu que le terme désignant la meule à moudre soit en occitan *miòl, miòla*.

3 - Cf. D. TRAVIER & J.N. PELEN, Le Temps Cévenol t. IV, 1980; Robert Valladier-Chante, *«Mesures agraires du Bas-Vivarais»,* in Revue du Vivarais, t. C-N°3, 1996.

Une tour à signaux à Saint-Privat-des-Vieux ?

A Saint-Privat-des-Vieux, au-dessous de la mairie, un peu en retrait de la rue, la maison de Madame ANDRÉ a été construite vers 1965 autour d'un très vieux bâtiment, désigné sous les noms de colombier ou pigeonnier dans le compoix de 1600.

L'église voisine date du XIe–XIIe siècle. Les habitants appellent *château* le quartier où se trouve le bâtiment précité. Selon la mémoire collective, le château n'aurait été qu'une grande bâtisse avec toutefois deux tours rondes, l'une d'entre elles subsistant de nos jours, en partie du moins.

Une photo du bâtiment, prise avant la construction de la maison, fait apparaître, sur sa façade sud, une porte au rez-de-chaussée et une fenêtre haute (à meneau ?) au premier étage. La porte n'est peut-être pas d'origine. Une trappe existait en effet dans le plancher voûté du premier étage, qui a été bouchée lors de la construction de la maison.

A l'origine le bâtiment devait avoir de 10 à 12 mètres de haut. Il aurait été rabaissé il y a une centaine d'années et ses créneaux auraient disparu. Le bâtiment est carré (5 x 5 m), avec des murs de 65 à 75 cm d'épaisseur.

De nos jours, ce bâtiment à deux étages est remarquable pour ses pierres apparentes, à savoir:

- les pierres d'angles, qui sont bien appareillées;
- celles du rez-de-chaussée voûté;
- celles sur les façades encore visibles, soit de l'extérieur de la maison, soit de la cage d'escalier adossée à la façade est de la tour.

De ce qui précède il ressort que le bâtiment n'a certainement pas été construit pour être –ou n'être que– un pigeonnier, mais il l'a été très vraisemblablement pour servir de tour de guet, voire de tour à signaux. De son sommet ($\Sigma \approx 190$ m), on voit Vézenobres (10 km), le château de Montmoirac (7) et le Castellas de Montaut, sommet 305 (5,6); on aurait pu voir aussi les feux du Castellas de Rousson (6,5) et ceux du château de Conilhères (3,7), à Alès. Par contre, on ne pouvait voir ni les feux des châteaux de la Roque et de la Tour Peletine, ni ceux du relais du Mas-Dieu (S.456).

Ce compte rendu a été rédigé après la visite des lieux faite le 14 février 1997, en compagnie de Mme Llorens, directrice de l'école et de Mr Chazalon, ancien maire. Il serait intéressant qu'un spécialiste en architecture médiévale puisse visiter les lieux afin de dater cette construction.

Paul CHAPEL

Scipion l'Américain

C'est sous ce titre que le Figaro littéraire (mars 1997) signalait l'édition des *Souvenirs maritimes de Scipion de Castries*, présentés et annotés par Gérard de Colbert-Turgis. [Ed.: Mercure de France, collection «Le temps retrouvé»]

L'auteur des souvenirs appartient à une lignée cadette des La Croix de Castries, fixée depuis la fin du XVIe s. à Barjac et Vagnas, où il naquit le 10 mai 1756, fils de Henri-Félix, seigneur de Vagnas et de Marguerite de Monteils; cette dernière issue d'une famille de Barjac. D'où l'intérêt de signaler cette publication, d'après un manuscrit de 2000 pages conservé aux Archives nationales [4 vol. A M C 7-56]. Non seulement Scipion de Castries fit campagne aux Etats-Unis en 1777–1780, mais on le retrouve en 1784 à Pondichéry et à l'Ile de France; ensuite, il visite Ceylan, les Indes et une partie de la Chine, puis rejoint l'expédition de La Pérouse aux Philippines.

Les souvenirs de ce cévenol sont –d'après le duc de Castries– «écrits d'une plume alerte et leur lecture est d'un charme constant». Ils doivent être intégralement publiés par la Société d'Histoire de France. On en trouvera également quelques extraits dans *Papiers de famille* [Ed. France-Empire, 1977, pp. 370–383].

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

10. Communauté de Saint Laurent de Trèves

Affaires Étrangères vol. 1640, état général

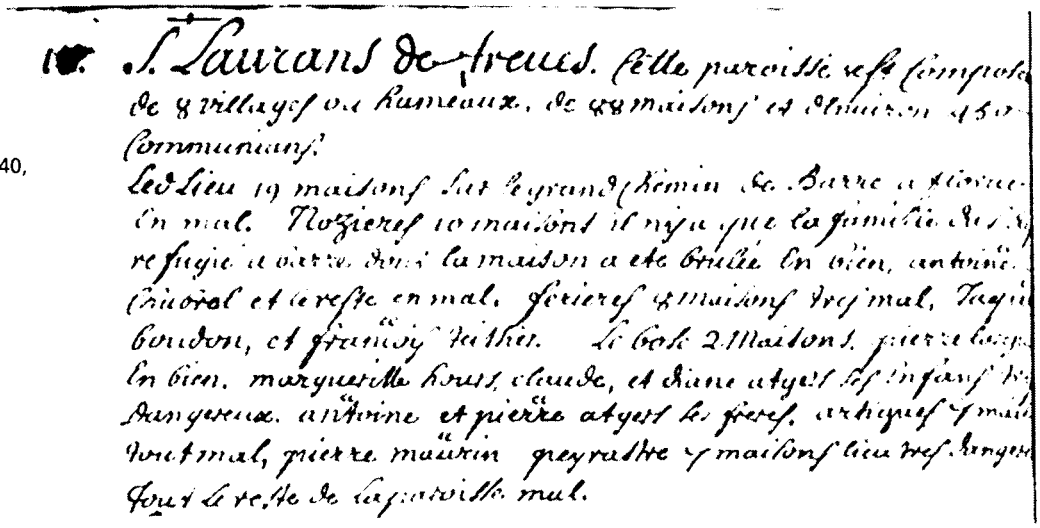

10 S. Laurans de Treves. Cette paroisse est composée de 8 villages ou hameaux, de 88 maisons et d'environ 450 communians.
Led lieu 19 maisons sur le grand chemin de Barre à Florac
En mal. Nozières. 10 maisons il n'y a que la famille de Sr..... réfugié à Barre dont la maison a été brulée (1). En bien Antoine Chabrol et le reste en mal. Serieres 8 maisons très mal, Jaques Boudon et François Teissier.
Le Bosc 2 maisons.
Pierrelongue En bien Margueritte Hours. Claude et Diane Atgers ses enfants Tres dangereux. Antoine et Pierre Atgers ses freres, Artigues ..... tout mal, Pierre Maurin
Peyrastre 7 maisons lieu tres dangereux .
Tout le reste de la paroisse mal.

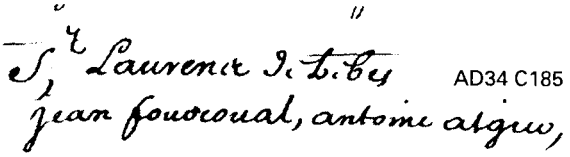

AD34 C185 Etat général

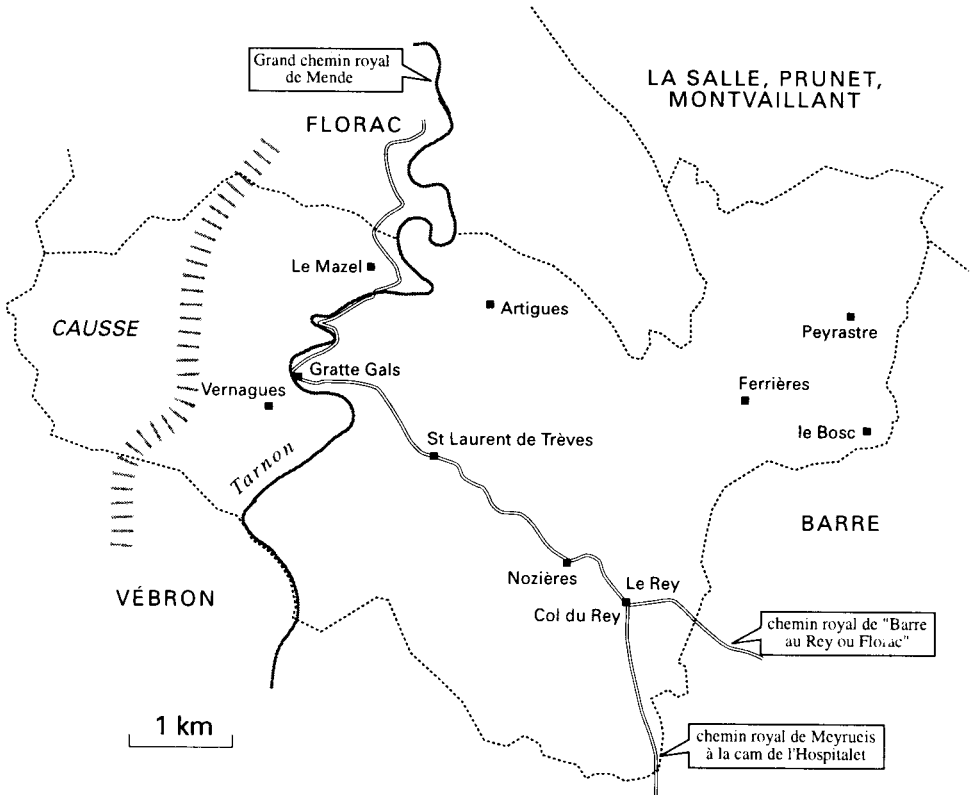

(1) Magré le manque du microfilm, nous savons qu'il s'agit du sieur Dupuy, capitaine de bourgeoisie de Fraissinet de Fourques, qui a écrit une "Relation exacte des actions horribles commises par les Fanatiques dans les diocèses de Mende, Nîmes, Uzès, Alais et Montpellier" où il parle de l'incendie par les camisards de sa propriété :
"ils (les camisards) allèrent le lendemain 19 eme d'octobre brûler l'église de St Laurent de Trèves et une belle métairie du Sr Dupuy de Nozières , et après s'être retiré on trouva proche ledit lieu de St Laurent un homme mort sur lequel il y avait un écriteau que tous les envieux et ceux qui tachaient de les découvrir auraient un même sort.

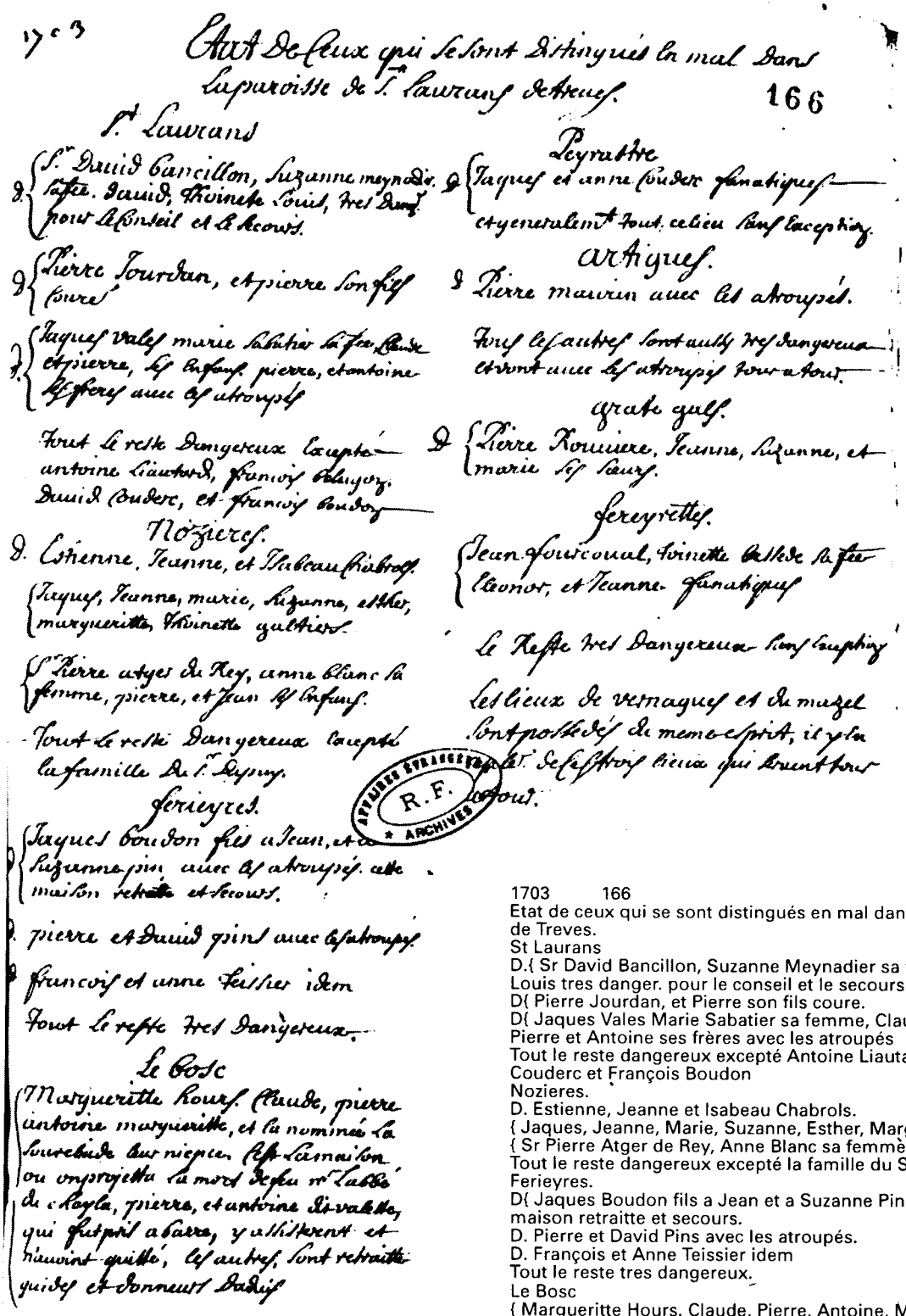

1703 166
Etat de ceux qui se sont distingués en mal dans la paroisse de St Laurans de Treves.
St Laurans
D.{ Sr David Bancillon, Suzanne Meynadier sa femme, David, Thoinete, Louis tres danger. pour le conseil et le secours.
D{ Pierre Jourdan, et Pierre son fils coure.
D{ Jaques Vales Marie Sabatier sa femme, Claude et Pierre, ses enfans. Pierre et Antoine ses frères avec les atroupés
Tout le reste dangereux excepté Antoine Liautard, François Belugon, David Couderc et François Boudon
Nozieres.
D. Estienne, Jeanne et Isabeau Chabrols.
{ Jaques, Jeanne, Marie, Suzanne, Esther, Margueritte, Thoinette Galtiers.
{ Sr Pierre Atger de Rey, Anne Blanc sa femmè, Pierre, et Jean ses enfans.
Tout le reste dangereux excepté la famille du Sr Dupuy.
Ferieyres.
D{ Jaques Boudon fils a Jean et a Suzanne Pin avec les atroupés. Cette maison retraitte et secours.
D. Pierre et David Pins avec les atroupés.
D. François et Anne Teissier idem
Tout le reste tres dangereux.
Le Bosc
{ Margueritte Hours. Claude, Pierre, Antoine, Margueritte et la nommée la Souberade leur niepce. C'est la maison ou on projetta la mort de feu Mr Labbé du Chayla, Pierre et Antoine dit Valette, qui fut pris a Barre (2), y assisterent et n'avaient quitté, les autres font retraitte guides et donneurs d'advis
Peyrastre
D{ Jaques et Anne Couderc fanatiques et generalement tout ce lieu sans exception.
Artigues.
D. Pierre Maurin avec les atroupés.
Tous les autres sont aussi tres dangereux et vont avec les atroupés tour a tour.
Grate Gals.
D{ Pierre Rouviere, Jeanne, Suzanne, et Marie ses soeurs.
Fereyrettes.
{ Jean Fourcoual, Toinette Bessede sa femme, Eleonor et Jeanne fanatiques
Le reste tres dangereux sans exception.
Les lieux de Vernagues et du Mazel sont possedés du meme esprit, il y en a plusieurs de ces trois lieux qui servent tour a tour.

(2). C'est le frère d'Antoine Atgier "la Valette", Pierre, qui fut pris près de Barre et fusillé à Florac le 27 septembre 1704.
On notera le rôle important attribué aux Atgier du Bosc dans lexécution de l'abbé du Chayla.

Prochain article : Florac

Les différends soulevés par l'élevage ovin traditionnel au début de la Révolution

par A. Durand-Tullou

Lorsque la Première République créa la Justice de Paix pour connaître des affaires du canton aux lieu et place de la justice seigneuriale, les populations affluèrent.

Le juge et ses assesseurs eurent à régler des différends qui résultaient souvent d'habitudes séculaires parmi lesquelles la divagation des troupeaux de bêtes à laine et de chèvres tenait une large place sur le causse.

On en a une idée avec les cas soumis en 1792 à la justice de paix du canton d'Alzon dont relevaient deux communes du causse de Blandas: Blandas sur le plateau et Vissec. Le territoire de cette dernière se situe à la fois dans la vallée de la Vis où se trouve le chef-lieu de la commune et sur les hauteurs avoisinantes: Larzac, causse de Campestre, Tibelet[1], etc.

Le premier litige est présenté à la séance du 16 avril 1792. Le plaignant est Guillaume Segondy, propriétaire foncier de Vissec. Il demande que Joseph Saleil, propriétaire foncier, et Antoine Valette, travailleur de terre du même lieu, soient condamnés à "50 livres de dommages et l'amende encourue…, conformément à la loi rurale, avec intérêts et dépens à raison de la garde faite par le berger dudit Saleil et le fils dudit Valette le même jour 14 du courant de leurs troupeaux d'environ 120 bêtes à laine et 3 ou 4 chèvres dans la pièce de las Usclades[2], complantée en mûriers, fruitiers et chênes et partie ensemencée en palmoule[3]".

Les accusés nient et le juge décide de se transporter sur les lieux sous huitaine et d'entendre les témoins des parties. Le 24 avril, le juge estime "qu'il n'est pas prouvé par la déposition des témoins que lesdits troupeaux fussent gardés à garde faite et bâton planté, qu'il paraît au contraire qu'ils ne furent dans la pièce dont s'agit que parce que les bergers eurent peur de Segondy, qu'ils abandonnèrent les troupeaux, n'étant pas établi non plus qu'ils fussent dans la partie ensemencée de palmoule avant que ledit Segondy poursuivit les bergers au lieu de défendre ses possessions." Reconnaissant qu'il avait malgré tout subi un dommage, le juge condamne Saleil et Valette à lui verser 3 livres "avec injonction à l'avenir de veiller plus attentivement sur la conduite de leurs bergers, surtout lorsqu'ils ont peu d'expérience". Ils sont de plus condamnés aux dépens liquidés à 6 £ 5 s.

La seconde affaire est du 12 mai 1792. Cette fois ce sont Guillaume Boissière, travailleur de terre et Antoine Valette –les mêmes que précédemment– qui réclament qu'Antoine Rigal, propriétaire foncier de la Rigalderie (c^ne^ de Blandas) et son berger "soient solidairement condamnés… de la voie de fait du berger commise journellement et entr'autres mardi dernier en gardant les moutons du sieur Rigal à garde faite et bâton planté dans les deux pièces de terre contiguës que les demandeurs ont partie en devois et le reste ensemencé de bleds de mars[4] au tènement du Tibelet".

Rigal conteste la dépaissance et le juge de paix décide d'entendre les témoins et de se transporter sur les lieux. Le 18 mai, sont successivement entendus: Etienne Jourdan fils, 15 ans, berger de Saleil; Antoine Valette fils 16 ans; Louis Armoyrac, 48 ans; Jean Barral fils, de la Baute[5], 16 ans; Louis Camplo fils, aussi de la Baute, 26 ans; Etienne Jourdan, 52 ans. Tous ont vu, le jour dit, le berger de Rigal gardant le troupeau dans les pièces des plaignants. Armoyrac et Jourdan ajoutent que le berger avait dit y être allé sur ordre de son maître. Juge et assesseurs ont examiné les lieux et procédé à une enquête de laquelle il ressort que "les herbes des pièces des habitants de Vissec ont été mangées jusqu'à présent en commun par ceux qui ont droit au communal de Piécamp, qu'il est de fait convenu par les parties qu'elles n'avaient fait aucune défense particulière". En conséquence, il est provisoirement défendu à Rigal et à ses bergers d'aller faire dépaître les bêtes dans les pièces des plaignants. Rigal verse 12 £ 10 s de dommages.

La troisième affaire est du 19 octobre 1792. On retrouve à nouveau Antoine Valette qui réclame la condamnation de François Vassas et autre François Vassas (père et fils) de la Rigalderie à 50 livres de dommages et l'amende prévue "avec défense de récidiver pour avoir fait manger les herbes d'une pièce au Tibelet". Il ajoute "qu'ils lui firent aussi manger pendant toute la journée la pièce de Camp Roujoux semée de bled sarrazin".

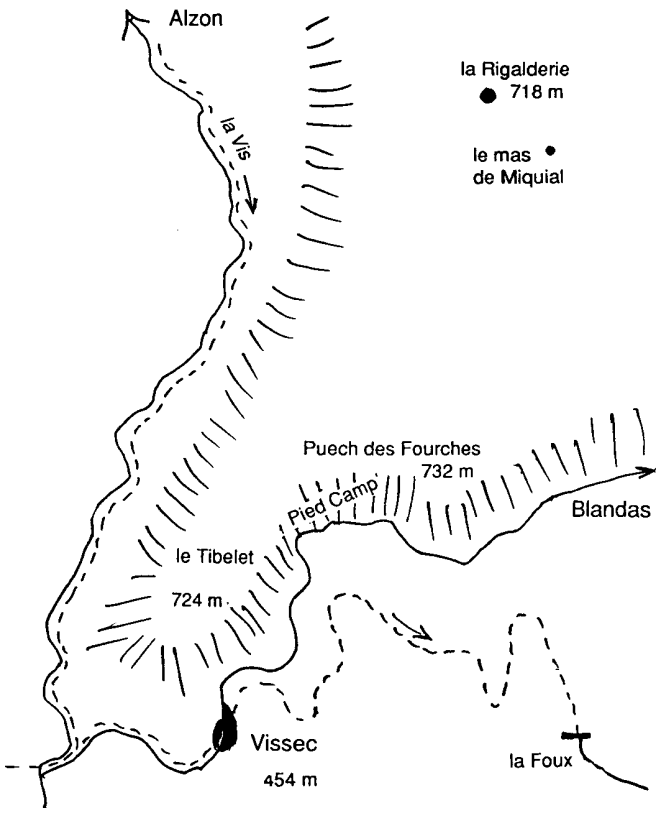

Deux témoins: Louis Camplo fils, berger de Pierre Camplo de Vissec et Jean Barral fils, 17 ans, qui gardait le troupeau du communal du Tibelet. Ils affirment avoir

vu Vassas père garder sur les terres de Valette. Le fils Valette, "qui ramassait du gland" au Tibelet s'en était inquiété. Fulcrand Nogarède, 47 ans, laboureur de la Rigalderie, Etienne Nogarède, 60 ans, berger du même lieu et l'épouse d'Antoine Delon, du mas de Miquial, témoins cités par Vassas, sont interrogés à leur tour. Le premier n'a rien vu de la dépaissance dont il s'agit. Par contre, "un jour qu'il coupait du millet, les chèvres de Vassas vinrent à son gerbier et il les en chassa". Le second affirme qu'ils ont gardé ensemble, Vassas et lui, durant toute la journée en question. Vassas ne s'est pas absenté. La troisième "qui aidait à Nouvel à couper du millet" a vu Vassas garder son troupeau dans "sa milière".

Deux habitants du voisinage –Rigal et Nogarède, désignés comme experts– estiment que les "dommages prétendus" ne sont "que de peu de conséquence puisque le terroir sur lequel dépaissait le troupeau est stérile, il n'y a pas beaucoup d'herbage, que ledit Valette y fait dépaître lui-même son troupeau". Les Vassas sont condamnés à verser 3 livres de dommages et 4 sols d'amende à Valette, plus à règler les dépens soit 4£ 10s.

Enfin la quatrième, datée du 6 novembre 1792, oppose Pierre Vassas, de la Rigalderie, à Jean Lacombe, du mas de Granier[6] et Etienne Jourdan de la Baute "pour fait de compascuité de leurs troupeaux le 3 avril du mois courant à garde faite dans le devois du Puech de las Fourques qu'il tient à ferme du citoyen Faventine".

Convoqués, Lacombe et Jourdan ne se rendent pas chez le juge de paix qui les condamne solidairement à 10 livres de dommages, 5 d'amende et 3£ 5s de dépens.

Commentaires

Les différends dont il vient d'être question n'étaient pas nouveaux. Ils résultaient de la volonté de posséder le maximum de bêtes à laine, ce qui entraînait un surpâturage séculaire aboutissant à la dégradation des pelouses sèches.

Afin de maintenir les populations sur place, la famille de Vissec leur avait abandonné des étendues peu fertiles dont elles jouissaient en commun, ce qui devait entraîner d'interminables procès. Ces terres, qui constituent les biens sectionnaux, étaient jouies non seulement par les gens de Vissec mais aussi par certains du plateau relevant du mandement du Belfortès, lequel comprenait entre autres la Rigalderie et le mas de Miquial..

Sous les régimes successifs depuis la Première République, les tribunaux ont continué à connaître ces mêmes problèmes. Il aura fallu la désertification consécutive à l'exode rural pour que les tensions s'apaisent.

Notes

1.- Le Tibelet est la pointe sud-ouest du causse de Blandas dominant le cours de la Vis, à la verticale de Vissec. Las Usclades se situent sur la pente en vis à vis du causse de Campestre, alors que Pied Camp est à l'opposé, au-dessus de la D113 reliant Vissec à Blandas, continué par le Puech de las Fourques.
2.- Ce toponyme indique la pratique du brûlis effectuée périodiquement pour une mise en culture durant 2 à 3 ans en moyenne.
3.- Paumelle (variété d'orge très rustique).
4.- Céréales secondaires: paumelle et un peu d'avoine.
5.- Groupe d'habitations en rive droite du cours de la Vis, faisant partie du village de Vissec.
6.- Mas de la commune de Pommiers d'où était originaire Jean Lacombe, loué comme berger à Vissec.

René Laurent

Promenades à travers les Temples de France

(Les Presses du Languedoc, 1996 - 520 pages - 220 Francs.)

Notices sur les communautés protestantes issues de la Réforme et les temples de: Alès, Anduze, Barres-des-Cévennes, Bréau, Le Collet-de-Dèze, Durfort, Florac, Grizac, Lasalle, Mandajors, Moissac, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Ambroix, Saint-Christol-lès-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-de-Maruejols, Saint-Martin-de-Boubaux, Saint-Paul-la-Coste, Sainte-Croix-de-Caderle, Valleraugue, Vialas.

Un groupe homogène de temples cévenols du XIXe siècle, représentés par quelques uns d'entre eux, se détache dans cette promenade à travers les temples de France. S'y ajoutent les deux temples rescapés du rasement de 1685 au Collet-de-Dèze et à Vialas. Les communautés locales acceptent aujourd'hui de gros sacrifices financiers pour l'entretien d'un patrimoine longtemps sous-estimé, mais qui forme l'élément caractéristique de la "marque protestante" dans le paysage cévenol. Dans quelques cas cependant on pourrait parler d'une "grande pitié des temples de France" à propos des "mini-temples des Cévennes" de Mandajors –qu'il faudrait sortir de l'oubli et du délaissement – et de Grizac, emblème de la Réforme dans la patrie du pape Urbain V, dont il ne reste que des pans de murs de granit.

O. POUJOL

Nous tenons à signaler une suite d'articles intéressante de Corinne POTAY, parue dans *Cévennes Magazine* d'avril à juin 1997 et consacrée aux architectes nîmois Cubizol et Dardailhon : "Du maçon à l'architecte – une dynastie de bâtisseurs au XVIIe et XVIIIe siècle".

La Rédaction

Retour sur **l'Enigme**

LCC nos 106 (p. 2) et 108 (pp. 10-13)

Madame Jacqueline BRUNEL, de Grospierres, m'a communiqué à l'intention du LCC, une nouvelle traduction de l'inscription du linteau du mas de Boissin. L'auteur en est Mr Gerhard SCHARF, touriste allemand, qui a vu l'inscription au cours de son séjour de l'été 1996. Selon lui, elle est rédigée dans une langue ou idiome germanique (même le mot *cum*), mais en général écrite "en prononciation française".

Mr. SCHARF retient la date de 1753. Dans ce cas, Antonius serait, non Antoine Boissin vivant en 1703 (1643–1718), mais son arrière-petit-fils, autre Antoine Boissin (1716–1791). En 1753, le père d'Antoine II, Jacques Boissin (1692–1768) était encore vivant. Aurait-il, à 61 ans, laissé à son fils l'initiative de l'agrandissement et de l'embellissement du mas familial ? Car le mas de Boissin, ainsi désigné dès 1681 (première mention retrouvée), fut habité après 1703 par les vieux couples-chefs de famille; les jeunes couples s'installant dans la maison du vieux village, au Chastelas.

Autre question que nous pose l'inscription : où Antoine I ou Antoine II avait-il appris un idiome germanique, qu'il écrivait phonétiquement ? [NDLR – et quel mobile a bien pu le pousser à utiliser ce langage au fronton de sa demeure ?]

A noter que le fils aîné d'Antoine II, Marc, ne naquit qu'en 1761, ce qui infirmerait la traduction de Mr Babey. A moins que le père n'ait anticipé sur cette naissance en dédiant un terrain à son fils à venir.

A noter aussi, très accessoirement, que le nom du village où vécut Antoine Boissin n'était pas Grospierres mais *Gurgite Petra*, puis Gorgpeira, écrit ensuite phonétiquement Gourpeiro, pour devenir au siècle dernier le Grospierre puis Grospierres actuel... plutôt incongru ici. La source de Font Vive, qui alimentait en eau le Chastelas, est une résurgence qui sourd au pied d'une falaise calcaire, le gorg étant le bassin de Font Vive.

Le mas de Boissin fut habité par cette famille jusqu'au milieu de notre siècle, puis abandonné par les héritiers à la ruine et au pillage.

R. THIBON

La traduction de Mr Scharf

Ligne 1: Le propriétaire qui a commandé les travaux

Il nous manque la signification des deux mots suivants:

Oviche [Ouiche] ou ***Ovlche*** [Oulche]. Nous avons vu un *i* plutôt qu'un *l*. Est-ce correct?

Chelim Nous ne sommes pas d'accord avec la traduction proposée dans *Les nouveaux cahiers de Grospierres* (n° 1/1992), mais nous n'avons pas encore trouvé une autre explication convaincante.

Arveytre – *erweitert* – agrandit
Fer – *für* – pour
My – *mich* (idiome = mi) – moi
Antonivs – *Antonius* – Antoine

Ligne 2: La date des travaux

Iork – c'est une abréviation: *Im Johr Christi* [Kristi] – en l'an du Christ
Iohrk, Johr (idiome = *Jahr*)
Ven (Uen) – *ein* = 1
Tavzen – *tausend* = 1000
Sibene – *sieben* = 7
Ondre – *hundert* = 100
Trey – *drei* = 3
Foupchy – *fünfzig* = 50
= 1753 !

Foupchy est traduit par 50. En effet, en idiome allemand rural et sur les marchés, dans quelques régions d'Allemagne, on entend encore aujourd'hui différentes façons d'énoncer ce chiffre: *fuffzig* [fouftsig], *fumfzig* [foumpfzsig], *fuffzch* [foufts].
53 = *drejefuffzch* [dréjefoufts]. En français 53 s'écrit cinquante-trois, mais en allemand trois (et) cinquante.

Après l'attaque des Camisards qui se trouvaient encore dans la région, on aurait peut-être effectué les réparations les plus urgentes, mais on peut difficilement imaginer que quelqu'un ait rebâti entièrement en six mois le moulin et la maison d'en face avec son linteau artistique. A l'appui de cette réflexion, on notera que le second inventaire (1/8/1703) énumère seulement des dommages, mais ne mentionne aucune reconstruction.

Ligne 3: L'adresse aux visiteurs

God – *guter* ou *gute* – bon ou bons
Fren – *Freund* ou *Freunde* – ami ou amis
Cvm/Terain – *kommt herein* – entrez

Cvm/Terain = CvmT erain; ces deux mots sont écrits accolés bien que l'on disposât d'assez de place pour les séparer. Mais on peut aussi lire les deux mots ensemble: Kümderain (idiome) = kommt herein.
Maksov – *mach zu* – fermez [la porte] mak tsou (idiome) = mach zu.
D'où la lecture de la 3e ligne:
Gute Freunde kommt herein macht [die Türe] zu.
En français: "Bons amis entrez fermez [la porte]."

État des maisons et moulins en Cévennes

au XVIème siècle

par Y. Chassin du Guerny

Valleraugue (AD30 C 1807)

Cotet 1 - 29 avril 1551

«Advualation destramen & estimes faict aux maisons jardins patis cazals colombiers & molins de Varalaugo et mandements d'icelle pour nos Pierre de Paris & Gabriel Sabatier preudhommes, Dédié Baudier & Simon Benézech destraires, ensemble Jean et Pierre Berthezéna del mas de la Pénarié & de Viela Méjane, Pierre Teulo del loc de Varalaugo et Estève La Pezena, dud. Varalauga preudhommes et indicateurs à nos bailhés par les habitans dud. mandement de Varalaugo et per nos ressus et sermentés pour nos monstrer confronté et désigner par le menu lesd. maisons, jardins, patis, cazals, colombiers et molins dud. lieu et mandement d'icelui sans rien obmettre ne délaisser, lesquels moienant serment nos ont monstré confronté et désigné se que cy après s'ensuit»

premièrement

à l'Espéro [l'Espérou]

Thomas PAGES partie de maison à terren, couvert de paille, cazal et patis, confronte «en lo prat de mess^r^ les chanoines de Bonahuc»

Loys PAGES 1 maison à terren et patis

Pierre LIRON 1 maison, partie crotte et partie à terren

Jehan PETIT, 1 maison, id., étable, pailher dessus, cour clause

Thomas PAGES 1 maison, partie en crote, partie en solié de barres

Jehan PETIT 1 étable et pailhier, four à pain

à la Pénarié

Jehan BERTHEZENE 1 maison à 3 étages, partie à 2, partie terren, crotte et solié, partie couverte de lauses, partie de paille, étable, pailhier, porcieu, galinié, clède, berbéziel, four à pain, cour clause et treilhat

au mas Mejean

Thomas MIQUEL 1 cazal en ruine

Léonard VALAT 1 berbéziel en solié et patis devant

Léonard VALAT 1 maison, partie en crotte, partie en solié, partie en solié, partie à terren, étable, pailhier, galinié, clède, four à pain, couvert parite lauzes, partie paille, les four et clède séparés

Antoine COMBES 1 maison, id., couvert partie lauzes partie paille et cour clause

Etienne BRESSON 1 maison id., étable, paillier, porcieu, galinié, berbéziel, four à pain, couvert id., cour clause et patis

la communauté dudit mas de Mas Méjean 1 moulin à blé à une meule sur la rivière d'Hérault, couvert de paille

Pierre del PON 1 maison, id., étable, pailler, porcieu, berbeziel, porcieu, clède, four à pain, le tout couvert lauzes et paille, cour clause et patis

Pierre COMBES 1 maison id., étable, pailler, porcieu, galinier, berbeziel, clède, four à pain, couvert lauze et paille et cour clause

Antoine del PON 1 maison, id., berbéziel, pourcieu, galinié, clède, le tout couvert de paille, cour clause et patis

Antoine VALDEIRON, 1 maison, id., pailher séparé, berbeziel le tout couvert de paille, cour clause et patis

au mas de Viel Méjan

Pierre BERTHEZENE 1 maison crote, solié et terren, étable, clède joignant, porcieu, «abral à palhié» dessus séparé, four à pain, partie couvert de lauzes et paille, cour clause et patis

Jean VALDEIRON 1 maison id., clède, porcieu, galinié, berbéziel séparé, couvert id., cour clause, four à pain

au mas de Lissert

Thomas ANGLEVIELH 1 maison id., étable pailhié dessus, porcieu, galinié, berbéziel, clède, four à pain, couvert id., cour clause et patis

Pierre SOLIE 1 maison, id., berbiziel, porcieu, galinié, four à pain, pailhié, cour clause et patis

Bernard ISSERT, 1 maison id., berbéziel, boel, pailhié, four à pain, cazal, couvert id.

Pierre MIQUEL 1 maison id. couverte de paille, cour clause et patis

au mas Randavel

Thomas RANDAVEL 1 molin bladié «au 1 molo molen en la rebière de Hérault» couvert de paille

Thomas RANDAVEL 1 maison en crote, partie en solié et à terren, étable, pailhié, porcieu, galinié, berbeziel, four à pain, couvert lauzes et paille, cour clause et patis

Vincent MARTY 1 maison id., cour clause

Guillaume ISSERT 1 maison id. et cazal

Pierre CAMPREDON 1 maison, id. berbéziel, cazal et patis claux

Jaume MARTY 1 maison id., berbéziel et pailhié couvert id., four à pain et cour clause

au mas de Rieussec

Pierre VALAT 1 maison id., four à pain, couvert lauzes et paille et treilhat

Pierre BERTHEZENE 1 maison couverte de paille et patis devant

au mas de Vila Mejane [Villemejane]

Pierre BERTHEZENE 1 molin bladié, 1 meule sur la rivière d'Hérault

a lort del Prat

Jean FLAVIE 1 maison à terren couverte de paille

au mas de Rocco bus

Etienne ANGLEVIELH 1 pailhié à terren en ruines

au mas d'Angle Vielh

Etienne ANGLEVIELH 1 maison partie crote, solié et terren, pailhié, cazal haut bâti prêt à couvrir, cour clause, patis et four à pain

au loc de Varalaugo [lieu de Valleraugue]

Mr Jaume CAMBECEDES 1 maison en crote, étable partie en solié partie à terren partie couverte de lauzes partie de paille et pati claus

Mr Jean RANDAVEL 1 maison à 3 étages, couverte lauzes, cour clause

Pierre MIQUEL 1 maison crote et solié, couverte lauzes, étable et pailhié, porcieu et patis

Antoine VILARET 1 étable, partie découverte, patis devant

Nicolau PERIE 1 maison, étable, pailhié dessus, clède et patis devant, couvert lauzes et paille

Pierre FESQUET 1 maison à 3 étages, couverte lauzes et paille

Nadal ROIRE 1 maison, couverte paille

Bernard NOGAREDE 1 commencement de maison neuve et patis

Marie MEJANELE 1 maison, couverte lauzes et paille

Alexis MORAT 1 maison à 3 étages, idem, berbéziel et porcieu, cour clause, partie couverte lauzes et paille

Bernard NOGAREDE 1 maison à 3 étages id.

Pierre CEZOS 1 maison, id. couverte paille

Antoine AMOROS 1 maison id.

Anthoine BERTHEZENE 1 maison à 3 étages, couverte paille

Salvan PERIE 1 maison à 3 étages, étable pailhié dessus, porcieu, clède, berbéziel et cour clause, couverte lauzes & paille

Salvan PERIE 1 maison, couverte de lauzes et cour clause

Mre Antoine TEULO 1 maison à 3 étages, couverte lauzes

Pierre del RANC pour sa femme et Pierre HERRALH, par indivis 1 maison

Mre Antoine TEULO 1 cazal

Pierre TEULO 1 maison id., étable, pailhié couverte lauzes et paille

Salvan PERIE 1 maison en crote et solié, dessous «boutic sur rue» couverte lauzes

Bernard BERTHEZENE 1 maison id., cour clause

Mr Jean RANDAVEL 1 maison id.

Pierre ROIRE 1 maison, étable et porcieu le tout couvert de paille

Mr Jean BONFILH 1 maison crotte et solié dessus, patis, couverte lauzes

Frances BERTHEZENE 1 maison à 2 étages, id. «soubgette au passage commun», porcieu et clède

André PIERE 1 maison id., étable et pailhié

Jehan LIRON 1 maison à 3 et 2 étages, couverte de lauzes «soubgete au passage commun»

Nadal LIRON 1 maison à 3 étages

François BERTHEZENE 1 étable et pailhié dessus, couvert paille

Mr Pierre LAUNE 1 maison à 3 étages «soubgette au passage commun» couverte de lauzes

Jaume PERIER 1 maison id. porcieu, couverte lauzes «soubgette au passage commun»

Jehan del PON 1 maison

Jehan MORET 1 maison

Nadal LIRON 1 étable et pailhié dessus

Jaume PIERRE 1 étable et pailhié dessus, couvert paille

Frances BERTHEZENE 1 maison, couverte lauzes

Mre Antoine ESCOT 1 maison, couverte lauzes

Andrieu de LA PIERRE 1 étable, couvert paille

Jean JEHAN 1 maison, porcieu partie couvert lauzes et partie paille, sujette au passage commun

Nadal LIRON 1 maison, couverte lauzes

Mr Jaume REDONEL 1 maison couverte de paille

Guilhaume de LA PIERRE 1 maison, couverte de paille, sujette au passage commun

Mre Antoine TEULO prêtre 1 maison, couverte de lauzes

Antoine GALLI 1 maison, couverte de lauzes et paille

Jean DEL PON 1 maison, couverte id.

Martin BOSQUET 1 maison id.

ledit BOSQUET 1 maison couverte de paille

Jaume de LA PIERRE 1 maison, couverte de paille

Guillaume SERRE 1 molin bladié «au dos molos molens de la rebière dérault»

Anthoine BERTHEZENE 1 maison à 3 étages, couverte lauzes

Mr Pierre LAUNE 1 maison à 3 étages, id.

Antoine VILARET 1 maison couverte lauzes et paille

Mr Jean SALAS 1 maison à 3 étages id.

Mr Antoine PERIER 1 maison, id.

Jean RESTOUBLE 1 maison, couverte lauzes

Guillaume SERRE 1 maison id.

led. Guillaume SERRE 1 autre maison, sujette au passage commun

Bernard NOGAREDE 1 maison à 3 étages, couverte partie lauzes et partie paille

Jaume ISSERT 1 maison, couverte id.

Pierre TEULO 1 berbéziel, couvert paille et lauzes

Antoine AMOROS 1 maison couverte paille

Jean ISSART une maison, couverte lauzes et paille

Jean ISSERT 1 étable et pailhié dessus couvert paille

la confrairie de Notre-Dame de Varalauga 1 cazal en ruines

Mr Jaume REDONEl 1 maison couverte de paille

au mas de Carles

Antoine CARLES 1 maison crote et solié, étable, pailhié, porcieu, berbéziel, four à pain couvert lauzes et paille

Antoine Pierre DEL PUECH 1 maison id. cour clause

Alais CARLESSE 1 maison id. porcieu, cour clause

Antoine ISSERT 1 maison id. cour clause

au mas del Puech

Thomas CARLES cardaire 1 maison id. pailhié, étable séparé, couvert lauzes et paille, cour clause

Nicolau PERIE 1 maison id.

Anthoine MARTY 1 maison id. four à pain, porcieu, cour clause

Pierre PERIE 1 maison id. et cazal demy bâti couvert lauzes

au mas de Moret

Jehan MORET 1 maison id., étable, pailhié dessus, four à pain le tout couvert lauzes et paille

al Turcis [?]

Nicolau BERTHEZENE 1 berbiziel en solié de barres couvert paille

Thomas VILARET 1 berbiziel id. en ruines

au mas de las Salos

Thomas VIELARET [ou Vilaret] 1 maison en solié, galinié, porcieu, étable, pailhié, four à pain, berbéziel couvert partie lauzes partie paille et cour clause, patis

Antoine SALOS 1 maison id. étable, porcieu, galinié, berbiziel, four à pain couvert lauzes et paille

Oierre LAUNE 1 maison, berbiziel, four à pain, porcieu couvert id.

a Gaziego

Nicolau BERTHEZENE 1 pailhié en bolié de barres, couvert de paille

au mas de Salos

François BERTHEZENE 1 feniel couvert de paille et cazal en ruines

au mas de Berthezène

Nicolau BERTHEZENE 1 maison en crote et solié, étable, pailhié, berbéziel séparé, four à pain, partie couvert de lauzes et paille, cour clause et patis

Pierre GRALHE 1 maison id., étable pailhié séparé, porcieu, berbéziel séparé, couvert lauzes et paille, four à pain

Antoine VIELARET 1 maison id. porcieu, berbéziel couvert id. et cour clause

Andrieu de LA PIERRE 1 pailhié couvert de paille

au mas des Périès

Jehan PERIE 1 maison en crote et solié dessus à 2 étages, étable et pailhié séparé, porcieu, galinié, berbéziel, four à pain mégié avec Pierre Valat, couvert lauzes et paille, cour clause

Pierre VALAT 1 maison à 2 étages, berbéziel, four à pain mégié id.

à Combe première

Jehan PERIE 1 berbiziel couvert de paille et méchant solié

en Prat de Leuzière

Jean PERIE 1 maison découverte

au mas de Salos

Antoine SALOS et Pierre LAUNE 1 molin bladié, del valat de Cambarude, 1 meule molant

Cottet 2 - 21 mai 1551

au mas valat d'Ardaliés

Pierre VALAT dit Boisso 1 maison en solié, partie a terren, étable, pailhié, porcieu, galinié, berbéziel, four à pain partie couvert de lauzes et paille, cour clause et patis

au mas d'Ardalhiés

Miquès LIRON 1 maison en crote partie en solié, partie à terren, étable, palhié, porcieu, galinié, clède, berbéziel, couvert lauzes et paille, cour clause

Pierre MORGUES 1 maison id.

Antoine AUSALH 1 maison id., le tout couvert de paille

Pierre MORGUE 1 maison et cour clause

Jean MEJAN 1 maison id., berbéziel et pailhié séparé

Pierre HERALH 1 maison en solié, couvert de paille

Pierre HERALH 1 berbéziel et pailhié dessus, couvert de paille

Jean MEJAN 1 pailhier et cour

Antoine CAMPREDON 1 maison id., cour clause et patis

Antoine MIQUEL 1 maison id. couverte de paille «avec son antrée»

Jean LIRON 1 maison id. berbéziel, pailhier, pocieu couvert lauzes et paille, cour clause et patis

Thomas CAMPREDON 1 maison id. à 3 étages, partie à 2, étable, pailhié, porcieu, berbéziel, galinié, four à pain, couverte paille et lauzes, cour clause et patis

Jean BOISSON 1 maison id. couverte lauzes et paille, étable, pailhier, porcieu, galinié, berbéziel et clède séparés, four à pain, cour clause et patis

Jean LIRON 1 maison et porcieu couvert de paille, cour clause

Antoine CAMPREDON 1 cazal neuf, partie couvert de paille partie découvert

Guillaume BARRON 1 maison id., étable, pailhier, porcieu, galinié, berbéziel et clède séparés, couvert de paille, cour clause et patis

Guillaume NADAL 1 maison, étable, porcieu, galinié, berbéziel, le tout couvert de paille, cour clause

Jean BOISSON 1 maison id., étable, pailhier, porcieu, galinié, four à pain, berbéziel, le tout couvert de paille, cour clause et patis

Jean LIRON 1 maison, couverte de paille

Jean MEJEAN 1 berbéziel et pailhier dessus

Pierre LIRON 1 maison en crote couverte de paille, cazal patis et cour clause

Pierre MIQUEL 1 maison en solié et crote à 2 étages, berbéziel et pailhier dessus, couvert lauzes et pailles, cour clause, cazal et patis

Pierre DEL RANC clède couvert de

paille, partie decouverte

Pierre SOLIE 1 maison id., berbéziel, pailhié, four à pain couvert lauzes et pailles, cour clause

Jean SOLIE 1 maison id., étable, pailhié et berbéziel, porcieu couvert lauzes et pailles, cour clause

Pierre EBRARD 1 maison id., étable, berbéziel et pailhié, porcieu, galinié, cazal, four à pain, partie couvert lauze et paille, cour clause

Pierre JEHAN 1 clède et patis

Pierre JEHAN 1 cazal en ruines

Pierre JEHAN 1 maison id., étable, porcieu et berbéziel pailhié dessus séparé, chemin entre deux, couvert lauzes et paille

Jordy BOISSON 1 maison id., berbéziel et pailhié dessus couvert lauzes et paille, cour clause

Pierre HERALH 1 maison id., berbéziel et pailhié dessus, porcieu couvert lauzes et paille, cour clause et patis

Jehan HERALH 1 maison id., cour clause

Pierre TORNAIRE 1 maison id., étable, pailhié séparé par chemin, four à pain, couvert lauzes et paille, cour clause patis et trelhats

Pierre JEHAn 1 maison id.

Pierre TORNAIRE 1 maison, séparée chemin entre deux

Pierre VALAT dit Boisso 1 berbéziel couvert paille et patis devant

Jean HERALH viel 1 maison, berbéziel pailhié dessus couvert lauzes et paille, cour clause

Pierre HERALH 1 maison id., berbéziel, pailhié, porcieu couvert lauzes et pailhes, cour clause et patis

Jaume JORNET et Guillaume JORNET, Pierre HERALH, Pierre TORNAIRE, Jean JORNET, Jean SOLIE et Pierre JEHAN en indivis un four à pain et cour clause

Laurens HERALH 1 maison couverte de lauzes

Pierre HERALH 1 maison, patis devant et trelhat

Jehan HERALH 1 estable et pailhié dessus couvert paille

Guillaume JORNET 1 maison id., étable, pailhié, porcieu, galinié, berbéziel parti couvert lauzes et paille

Jaume JORNET 1 maison id., pailhié, porcieu, galinié et berbéziel parti couvert lauzes et paille, cour clause et patis

au molin d'Eraud

Bernard NOGARÈDE 1 molin bladié «au 1 molo molen en la rebière de Heraud» tendant en ruines

au mas de Fraissinède

Anthoine HERALD 1 maison en solié et terren, étable, pailhié, porcieu, galinié, four à pain couvert paille et cour clause

à Saulte loups

Pierre HERAILH 1 maset partie solié parti terren couvert de paille

au mas de Boisson

Pierre TORNAIRE 1 moulin à blé sur la rivière d'Hérault et 1 moulin massié, le tout en ruines

ledit TORNAIRE 1 petit mazet couvert de paille

en aire d'Aubaric

Thomas CAMPREDON 1 maison à terren, couverte de paille, tendant en ruines

cottet 3 – 13 juin 1551

en las Claros

Jean SOLIE 1 maison en pauvre solié, partie a terren couverte de paille

au mas de Campredon

Jehan CAMPREDON jove 1 maison partie en solié partie en terren, berbéziel, porcieu, cour clause et patis

Jehan CAMPREDON vielh 1 maison et four à pain et berbéziel couvert lauzes et paille

Thomas CAMPREDON 1 maison partie en crote, partie a terren, berbéziel, couvert de paille, cour clause et patis

Jean VALAT partie de berbéziel couvert de paille

Pierre CAMPREDON jove 1 maison à terren, pailhié et berbéziel le tout couvert de paille, cour clause et patis

Pierre CAMPREDON vielh 1 maison, id., étable, porcieu, galinié, berbéziel, four à pain, couvert de paille, cour clause

en Varalauga

Etienne ANGLIVIELH viel et Mr Pierre LAUNE 1 molin bladié à deux moles, sur la rivière d'Hérault

les mêmes 1 molin massiés «en ung nauc ben tiran au descouvert»

au Prat de Laur

Nadal LIRON et Jaume DELAPIERRE, indivis, 1 moulin massié sur la rivière de Claron

au Montet de Talairac

Pierre MONTET 1 berbéziel, couvert lauzes, tendant à ruines

Pierre FREZOL 1 maison, pailhié, four à pain partie couvert lauzes et paille, cour clause et patis

Jean FREZOL 1 maison, pailhié le tout couvert de paille, cour clause et patis

au mas des Frezos

Antoine FREZOUL 1 commencement de maison

au mas des Périès

Jehan VILARET 1 maison, pailhié séparé, couvert lauzes et paille, four à pain, cour clause

Pierre PERIES 1 maison partie couvert de lauzes et partie de paille, pailhié séparé par chemin, four à pain, cour clause

Jehan VILARET partie de pailhié couvert de paille

au mas Cambécédès

Pierre CAMBECEDES 1 maison, étable, porcieu, berbéziel couvert de paille, cour clause, four à pain et patis

au mas de Talairac

Jehan PINTARD 1 porcieu

Antoine MEJAN 1 maison en solié et terren, berbéziel séparé chemin entre deux, le tout couvert de paille, cour clause et patis

Jehan PERIE 1 maison, cour clause

Antoine JORNET 1 maison id., pailhié, porcieu, galinié, berbéziel, couvert lauzes et paille

et autre maison «nefve» prête à couvrir, four à pain, cour clause et patis

au mas Figariel de Talairac

Pierre MEJAN dit FIGUIER, 1 maison, four mégier avec Jean Goutte, couvert paille, cour clause et patis

Antoine BOMPAR 1 maison, couvert paille, partie découverte en ruine

Jehan GOUTTE 1 maison id. couverte de paille, pailhié séparé en ruine

au mas de Figuier de Talairac

Antoine GOUTTE et hoirs de P. GOUTTES 1 cazal

Andrieu CAILA partie de étable, couvert de paille

Bresson HEMENARD partie dudit étable

Antoine BOMPAR 1 partie de étable couverte de paille

Bresson HEMENART 1 maison id. berbéziel, le tout couvert de paille

au mas Daudé de Talairac

Thomas BERTRAN 1 maison, berbéziel tout couvert de paille, four à pain mégié, cour clause

Anthoine GUIRAUD 1 maison, couverte de paille

Jaume BOMPAR 1 maison et galinié le tout couvert de paille

Andrieu VINCENS 1 maison, id. étable et pailhié, porcieu, galinié, berbéziel pilhié séparé, four à pain, couvert lauzes et pailles, cour clause et patis

au mas de Plan

Thomas PERIE 1 maison à crote et a terren, étable palhié cour clause et patis

Antoine PERIE 1 maison et porcieu, le tout couvert de paille, cazal, cour clause et patis

Pierre VINCENS 1 maison, couverte de paille

à l'Issartada

Pierre et Jehan VILARET indivis 1 moulin bladié à 1 mole en ruines...

au mas Monart de Talairac

Pierre MONTET 1 maison partie en crote et partie en solié et partie en terren, étable pailhié, porcieu, galinié, four à pain, couvert lauzes et paille, cour clause et patis

au mas de la Valete

Thomas VILARET 1 maison id., étable et pailhié séparé, porcieu, galinié, berbéziel couvert lauzes et paille

Antoine ABRIC 1 maison en solié et a terren, pailhié, berbéziel, porcieu, galinié, cour clause, four à pain couvert lauzes et paille et patis

Pierre ABRIC 1 maison id., étable, galinié, porcieu, berbéziel, couvert lauzes et paille, cour clause

Etienne COMBES 1 cazal

Jehan NOGUIE 1 maison

Etienne COMBES et Jean ABRIC en indivis 1 cazal

Etienne COMBES 1 maison, pailhié séparé, four à pain couverte de paille, cour clause et patis

Antoine NOGUIE 1 maison en crote id., étable pailhié porcieu, galinié, berbéziel, four

à pain couvert lauzes et paille, cour clause et patis

la communauté de la Valette 1 molin bladié à 1 mole... en ruynes

au mas Saumade

les habitants dudit mas 1 four à pain mégié séparé dudit mas, découvert

Thomas SAUMADE 1 maison, couverte de paille, cour clause et patis

Antoine SAUMADE jove 1 maison, couverte de paille

Pierre RIBART 1 maison, couverte de paille, cour clause et patis

Antoine SAUMADE vielh 1 maison, pailhié séparé, berbéziel, cazal et cour et patis

au plan del col

Jean BERTHEZENE 1 berbéziel

Antoine BERTHEZENE de Valleraugue 1 maison couverte de paille

Pierre DEL PON 1 pailhié

Jean JEHAN 1 clède et pailhière

Jehan MOURET 1 berbéziel à pierre sèche, couvert paille

Antoine SALLE viel 1 berbéziel au terroir du Civel, couvert paille

Antoine SALLES viel autre berbéziel

Jaume DE LA PIERRE 1 cazal

Saulvan PERIES 1 berbéziel couvert de paille

Jaume ISSERT 1 berbéziel en méchant solié, couvert de paille

Nicolau BERTHEZENE 1 pailhié «pour tenir pasture» couvert de paille, au terroir de Guaziège

au mas de Solliers

Antoine SALLES 1 pailhière, couvert paille

aud. SALLES 1 maison ou demeure, couvert lauses, four à pain et cour clause

aud. SALLES 1 berbéziel

Jean des PERIES et Pierre VALLAT au terroir de Bobail 1 molin tenant 1 mole

N. BERTHEZENE 1 maison

au terroir de Paelles

Léonard VALLAT 1 pailhière

terroir de Fenoulhet

Jehan QUARLES del Croz 1 mazet couvert de paille

au mas del Croz

Antoine ANDRIEU à la Cabanelle 1 berbéziel prêt à couvrir

le mas de Fenoulhet

Pierre GUAFRE 1 poursiel

pour le mas d'Ardailhiés

Antoine MARTY al Camp 1 clède

Pierre EBRARD 1 berbéziel

Pierre TORNAIRE un mazet

Blaise LIRON 1 maison au terroir de la Grave d'Ardailhiés

Blaise LIRON 1 autre maison

pour le mas de Taleirac terroir de Crouset

Antoine MEJAN 1 clède en pierre sèche

Antoine MEJAN 1 cazal murs élevés.

Institution d'un sonneur à St-Paul-la-Coste

(Année 1788)

Le texte ci-dessous, inséré parmi les actes d'état-civil, est extrait des Archives communales de St-Paul-la-Coste (*Paroissiaux catholiques, Vol. 3*). On notera que les émoluments du sonneur seront fixés d'après le tarif des droits curiaux édicté par Mgr. de Beauteville en 1759 (cf. **LCC** n°101, p. 11).

Louis François de Beausset par la miséricorde divine et l'autorité du St Siège apostolique évêque d'Alais, conseiller du Roy en tous ses conseils,

Vu notre procès verbal de visite dans l'église paroissiale de St Paul la Coste de notre diocèse en date du cinq septembre courant, par lequel il conste qu'il ny a point de sonneur à titre établi dans lad. paroisse,

Vu la requête des consuls et principaux habitans dud. St Paul la Coste tendant à demander l'établissement d'un sonneur dans l'église paroissiale,

Nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes qu'il y aura désormais dans lad. paroisse un sonneur à titre lequel sera tenu de sonner la cloche par intervalles réglés les dimanches et fêtes pour les offices divins, et l'angelus tous les jours le matin avant le lever du soleil, à midy, et le soir à l'entrée de la nuit; sera encore obligé led. sonneur de balayer l'église la veille de toutes les fêtes annuelles et de tous les premiers dimanches de chaque mois, d'enlever toutes les toiles d'araignée et de veiller à la propreté de lad. église.

Ordonnons que la Communauté dud. St Paul se retire par voye de délibération ou de requête par devant qui de droit pour l'imposition à faire à raison des gages dud. sonneur lequel pourra encore jouir des droits pour la sonnerie des enterrements ou anniversaires, en se conformant au tarif donné par Mr. de Beauteville, l'un de nos prédécesseurs, dans son ordonnance du 10 avril 1759, et sera la présente ordonnance écrite mot à mot dans le registre courant de lad. paroisse et lue et publiée au prône de la messe paroissiale pendant trois dimanches consécutifs.

Donné à Alais sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire le vingt septembre mille sept cens quatre vingt huit

[signé:] Adoul secrétaire

Collationé sur l'original par nous prieur curé soussigné ce 1er octobre 1788

[signé:] Saurel prieur

Famille de la Nougarède de la Garde
(791 - H. Depasse - B1200 Bruxelles)

Quels sont les liens de parenté entre:

1.- Pierre et Jean, acheteurs en 1559 de la seigneurie et du château de la Garde à St-Germain-de-Calberte [cf: Y. du Guerny et B. Bonifas, *Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze*, p. 141]; M. de Cazenove mentionne Antoine, seigneur de Tornac [?] et Jean comme étant, en 1555, les acheteurs de Lagarde en Gévaudan [cf *Histoire de la Salindrinque*, p. 118, n 1].

2.- Jean, seigneur de St-Germain-de-Calberte, qui, en 1686, tue d'un coup d'épée Bancilhon, procureur de la marquise de Portes [cf Bost, C.: *Les prédicants protestants*, T. 1, p. 162 et Poujol, R.: *L'abbé du Chaila*, p. 82].

3.- Jean-Louis [cf LCC n° 109, p.9 et Y. du Guerny et B. Bonifas op. cit., p. 141].

4.- Gabriel, né au Vigan le 25-3-1723, capitaine au Régiment des Hussards d'Esterhazy [cf Léonard, E-G.: *L'armée et ses problèmes au 18e siècle*, p. 343].

Cette famille est-elle protestante ?

Jardin à choux
(792 - A. Claveirole - 26000 Valence)

Dans le compoix du XVIIe siècle d'une communauté cévenole, plusieurs parcelles sont décrites comme étant des "jardins à choux".

Faut-il prendre cette appellation au pied de la lettre ou s'agit-il tout simplement de l'expression utilisée à l'époque pour désigner les jardins potagers ?

Répartition de la taille
(793 - A. Claveirole - 26000 Valence)

Dans les livres de taille de 1644 et 1666 de St-Paul-la-Coste, on observe une répartition méticuleuse de l'imposition globale entre habitants de la R.P.R. et habitants catholiques.

Quel était le but d'une telle distinction (incidence fiscale, recensement déguisé,...) ?

Parran – Croix de villages
(794 - J.-P. Tardieu - 30700 Sanilhac)

- Dans son article *Le châtaignier au Moyen-Âge* (LCC, n° 108, p. 1), Mr Daniel Travier donne quelques explications sur le mot *parran*; serait-il possible d'en savoir plus sur ce sujet ?

- Dans son ouvrage sur Vébron, Mr Robert Poujol a signalé les croix édifiées à l'entrée des villages juste après la révocation de l'Edit de Nantes et qui, entre autres fonctions, servaient à détecter la "mauvaise catholicité des N.C.". Existe-t-il d'autres références sur ce sujet, dans des lieux autres que Vébron ?

Ces renseignements me seraient précieux pour une étude en cours sur le village de Sanilhac, où existent justement un quartier "de la Paran" et une croix répondant aux critères ci-dessus.

La Galère
(795 - P.A. Clément - 30100 Alès)

Dans le vieil Alès médiéval disparu, on dénombrait une rue dénommée "rue de la Galère". De même, dans la commune d'Aigremont, il existe encore un "mas de la Galère", situé près du carrefour des anciens chemins de Sommières à Alès et de Sauve à Uzès.

Une explication plausible serait que ce nom perpétue le souvenir d'une auberge où pendait une enseigne peinte d'une galère.

Qui connaîtrait une autre interprétation possible et d'autres lieux-dits pareillement appelés ?

Calice ansé du Gévaudan
(796 - J.-P. Foirest - 30140 St-Félix-de-Pallières)

A propos des monnaies "mérovingiennes" de Bannasec, on fait référence en parlant du "calice ansé du Gévaudan". Dans *Ce tant rude Gévaudan*, Félix Buffière illustre les premières représentations de ces monnaies par la figure ci-dessous.

Existe-t-il une éventuelle confirmation de cette représentation ?

Quelle interprétation symbolique peut-on en donner dans le contexte historico-religieux de l'époque ?

Pierre gravée à Blannaves
(797 - P.A. Clément - 30100 Alès)

Qui pourrait interpréter les gravures qui existent sur la photo ci-contre ?

Cette pierre est située à l'angle de l'un des bâtiments de l'ancien hospice Arbousset à Blannaves. Il s'agit certainement du réemploi d'un bloc en provenance du prieuré très proche de St-Pierre de Blannaves.

Humeur : nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier le goût avec lequel un interrupteur électrique a été discrètement installé sur ces vénérables vestiges. (A.C.)

Archives Départementales du Gard
20, rue des Chassaintes
30900 NÎMES

— — — — — — — — Liste des notaires entrés récemment aux Archives — — — — — — — —

Mas de Malbosc (Lozère)
Jean VINISSAC (1599) 2E 1/1397

Anduze
Jean ELISÉE (1399-1400 - N. br., R en tête)2E 1/1398
Jean CALVET, dit de Serres (1405-1406) 2E 1/1399

Aujac
Pierre VEIRUNES (1690-1697) 2E 1/1400

Alzon
Jean-Pierre VEYRIE
1761 ..... 2E 1/1401
1763 ..... 2E 1/1402
1765-1766 ..... 2E 1/1403
1766 ..... 2E 1/1404
1761-1767 ..... 2E 1/1405

Arre
Fulcrand LASSALLE (1684-1689 ..... 2E 1/1406

Alès
Jacques VERDEILHAN (1478-1480) 2E 1/1407
Pierre NICOLAS (1547-1548) 2E 1/1408

Bagnols-sur-Cèze
Edouard FORNIER (1628-1629) 2E 1/1409
Pierre COMBONESI [1] (1363-1366) 2E 1/1419
[1] notaire épiscopal du diocèse d'Uzès; notes brèves; doc. icomplet.

Barjac
Claude DUPUY (1579) 2E 1/1410

Beaucaire
Guillaume GUEYLAN (1624) 2E 1/1411

Collorgues
Charles THÉROND (1597) 2E 1/1412

Valleraugue
JacquesTEULON (1650-1657) 2E 1/1413

Le Vigan
Jean PORTALÉS
1654 ..... 2E 1/1414
1617-1654 ..... 2E 1/1415

Aramon
Antoine ORIONIS
1541-1542 ..... 2E 1/1416
1548-1549 ..... 2E 1/1417

Laudun
Jacques RANCHET (1444-1451) 2E1/1420
André YCARD
1609 ..... 2E 1/1421
1621-1623 ..... 2E 1/1422
Jean GILLES (1668-1669) 2E 1/1423

Fournes et Rémoulins
Ferrier GRASCI [2] (1403-1413) 2E 1/1419
[2] notaire épiscopal du diocèse d'Uzès; représenté par ce seul registre.

Uzès
Jean BLANCHARD (1445) 2E 1/1424

Les "Amis de La Fare-Alais"

Une association s'est récemment créée pour rééditer les oeuvres du grand poète Cévenol de langue d'oc : **La Fare-Alais** (St-Martin-de-Valgalgues 1791 - Alès 1846), considéré comme le précurseur du Félibrige, et un fin connaisseur de la langue occitane.

Le tome 1 intitulé : *Le Monde fantastique*, regroupe 5 textes fantastiques : *La fèsta das mòrts, Lo gripet, Lo Basali, La baume de las Fadas, La Romèca*, avec les notes originales de La Fare-Alais, et des photographies de Christian Anton. Présentation commentaires, adaptation graphique, traduction française de Georges Peladan.

Nous invitons ceux de nos adhérents, intéressés par cette réédition, de souscrire le plus rapidement possible en s'adressant à :

Les Amis de La Fare-Alais
B.P. 28, 30340 Salindres.

Prix : 80 f. (+ 20 f. de port éventuel.)
Chèque établi à l'ordre de :
Les Amis de La Fare-Alais
CCP 4.999.85 H MONTPELLIER.
Le livre pourra être retiré (sans frais de port) à
Librairie Occitane de Salindres
(tél : 04 66 85 62 15).

Georges Roussel

Les Péages d'antan
1500 - 1800
(Nîmes - Uzès - Saint-Ambroix)

Nous tenons à signaler ce document, particulièrement intéressant sur les péages des diocèses de Nîmes et d'Uzès sous l'Ancien régime.

Il est fait essentiellement de reproductions de documents originaux : lettres, états des lieux de péage, droits de péage...

Egalement des reproductions d'anciennes cartes postales représentant les ponts suspendus.

Ce petit ouvrage se termine par un chapitre sur les inondations, suivi d'un chapitre sur l'or des rivières gardoises, tous deux également illustrés de reproductions de nombreuses photos.

L'auteur, Georges Roussel, "les Faïsses", 30500 SAINT-BRÈS, peut satisfaire des demandes d'envoi d'un exemplaire de son travail, contre une modeste rétribution.

Archives Départementales de la Lozère
Avenue du Père Coudrin
48005 MENDE CEDEX

— — — — — — — — — — Liste des notaires entrés aux Archives en 1996 — — — — — — — — — —

Fraissinet de Fourques
Minutes de Pierre de La Combe 3E 14751

Vébron
Etienne Martin (1361-1362 - fragments) 3E 14752
Jean Martin (1384-1392 - 9 cahiers) 3E 14753

Florac
Jean Parlier (1558) 3E 14754

Mende
Etienne Chabriti (1500-1512 + Table) 3E 14755

St-Germain-de-Calberte
Etienne Comte (1541-1542 (n. st)+rubrique) 3E 14756

St-Privat-de-Vallongue
César Verdelhan (1678) 3E 14757
(1688) 3E 14758
(1692) 3E 14759

Serverette
Jean Paparel
(1631-1632-Non communicable) 3E 14760
(1640-1642 + Rubrique) 3E 14761

— — — — — — — — — — — — Ouvrages entrés dans la bibliothèque — — — — — — — — — — — —

ANGLADE (Jean) : *Le Massif Central au XIXe siècle* - Paris, Hachette/La vie quotidienne, 1996 - 288 p.

DASTARAC (Didier) : *Les Eimar en Gévaudan. 400 ans de présence* - Marvejols. Association des descendants et amis des Eimar, 1996 - 166 p.

DU CASTEL (Didier) : *Quézac, histoire d'une source de légende* - Paris, éd. de La Martinière, 1996 - 95 p.

LAGRAVE (Roger) :*Le menhir du Fraïsse* - Florac, éd. Gévaudan-Cévennes, 1996 - 21 p.

SERPENTIER (Antoine) :*Jean-Baptiste Bès de Plagne. Médecin lozérien, 1748-1812. Sa vie, ses écrits d'après ses notes* - 2 vol. - s.l. 1996

TOURNIER (Jérôme) : *Le vieux château de Randon* - Rapport de sondage - s.l. 1995 - 36 p.

— — — — — — — — — — — — — — — — — — Expositions — — — — — — — — — — — — — — — — — —

La Forêt
2 octobre-14 novembre 1997 : Exposition réalisée en partenariat avec l'O.N.F., le P.N.C., le Centre régional de la propriété forestière, le Coopérative "La forêt privée".

Photographies anciennes
Juillet 1997 : Exposition pour la sauvegarde des photos anciennes. Elle présentera une sélection des photographies recensées.

Martel
Cet été 1997, dans le cadre de l'année Martel, une exposition sera présentée à Dargilan, retraçant la vie et l'oeuvre d'Edouard Martel, découvreur de la spéléologie et “inventeur” du tourisme en Lozère.

Parc National des Cévennes

Sixième Festival nature

C'est à la découverte de la forêt que vous invite ce 6° Festival nature.

Parmi les nombreuses manifestations à la découverte de la forêt, grâce à des sorties, des randonnées des conférences, nous avons sélectionné pour vous la projection des films sur :

- “La châtaigneraie cévenole”
  17 juillet et 8 août, à St-Germain-de-Calberte
  18 juillet, à Mandagout (avec Les oiseaux de la forêt”
  21 juillet, au Pompidou
  29 juillet, à Ispagnac (avec “Les charpentes”)
  31 juillet, à St-Julien-d'Arpaon
  6 août, aux Plantiers
  7 août, à Ste Enimie (avec “Les charpentes”)
  9 août, à St-Martin de Boubaux
  19 août, aux Rousses
- “Passagers du paysage” (diaporama)
  11 juillet, 22 juillet et 19 août à Bagnols-les-Bains
- “Vivre avec la grande faune”
  7 août, aux Plantiers
- “La forêt, sa gestion, sa faune”
  23 juillet, au Pont-de-Montvert

Des conférences seront données sur :

- “La châtaigneraie cévenole”, par Daniel Travier
  24 juillet, au Pompidou
  4 août, aux Plantiers
  12 août, à St-Julien-d'Arpaon
- “Les Cévennes”, par Christian Anton
  5 août, aux Plantiers
- “Les fours à chaux”, par Gilbert Fages
  23 juillet et 28 août, à Ste-Enimie

Le guide “Festival Nature 97”, qui donne les dates et les thèmes de toutes les manifestations prévues, est disponible dans tous les Ecomusées.

Les hors-série

H.S. **01** - LES CHATEAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE FLORAC (Robert Poujol) ..... 80 F.
H.S. **02** - BIBLIOGRAPHIE FORESTIERE DES CEVENNES (Michel Cointat) ..... 60 F.
H.S. **03** - CHARTRIER DE PORTES (Jean-Bernard Elzière) Réédition ..... 90 F.
H.S. **04** - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES CEVENNES (Camille Hugues) ..... 30 F.
H.S. **05** - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DU GARD (Y. Chassin du Guerny) ..... 40 F.
H.S. **06** - SOMMAIRE DES TITRES DE MAS ARIBAL (Y. Chassin du Guerny) - Epuisé
H.S. **07** - LA TOUR DE PINTARD (Jean Pintard) ..... 30 F.
H.S. **08** - INDEX ALPHABETIQUE DE L.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte) ..... 20 F.
H.S. **09** - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES BASSES-CEVENNES ARDECHE (R. Evesque) ..... 20 F.
H.S. **10** - LES MARTINETS OU FORGES A FER (Jean Dautun) ..... 30 F.
H.S. **11** - GABRIEL PINTARD de Ganges (Jean Pintard) ..... 30 F.
H.S. **12** - Promenade à travers notre famille (A. et P. Chambon) ..... Selon phocopie
H.S. **13** - SAMUEL PINTARD - Galérien pour la foi (Jean Pintard) ..... 40 F.
H.S. **14** - ALEXANDRE-EDOUARD PINTARD (1790-1821) (Jean Pintard) ..... 25 F.
H.S. **15** - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DE LA LOZERE (Alain Laurens) ..... 30 F.
H.S. **16** - LES VOIES DE COMMUNICATIONS DANS LE TERRITOIRE DE MIALET (Bernard Atger) ..... 25 F.
H.S. **17** - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu) ..... 30 F.
H.S. **18** - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) ..... Epuisé
Consultable au Centre de Documentation de Génolhac (photocopie difficile)
H.S. **19** - LES ABJURATIONS A MIALET (1663-1685-1688) (Bernard Atger) ..... 40 F.
H.S. **20** - MIALET A TRAVERS SES COMPOIX (Bernard Atger) ..... 30 F.
H.S. **21** - HENRY PINTARD (Jean Pintard) ..... 30 F.
H.S. **22** - INDEX ALPHABETIQUE DE L.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Y. Laporte) ..... 20 F.
H.S. **23** - BIBLIOGRAPHIE GEOLOGIQUE DU MONT-LOZERE ET DE SES ABORDS (Jean Pellet) ..... 20 F.
H.S. **24** - SOURCES DOCUMENTAIRES DU MONT-LOZERE - VILLEFORT (A. Laurens) ..... 20 F.
H.S. **25** - UN CHATEAU CEVENOL CHAMCLAUX (Jean Dautun) ..... 40 F.
H.S. **26** - L'EGLISE DE SAINT ANDRE DE MIALET (Bernard Atger) ..... 30 F.
H.S. **27** - MIALET - ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES (antérieures à 1790) (Bernard Atger) ..... 50 F.
H.S. **28** - EMIGRES PROTESTANTS REFUGIES EN BASSE SAXE (Jean Pintard) ..... 30 F.
H.S. **29** - CEVENOLS DU REFUGE - Les Dautun (Jean Dautun) ..... 40 F.
H.S. **30** - ISABEAU REDONTIER (Jean Pintard) ..... 30 F.
H.S. **31** - UNE AFFAIRE D'HERITAGE EN VALLEE FRANCAISE (VII° siècle) (Jean Pintard) ..... 25 F.
H.S. **32** - BIENS ET ARCHIVES DU GRAND PRIEURÉ DE ST GILLES (J. Valat de Chapelain) ..... 35 F.
H.S. **33** - FAMILLES PINTARD D'UZEGE (Jean Pintard) ..... 35 F.
H.S. **34** - Le 28 mars 1703 - enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger) ..... 35 F.
H.S. **35** - INDEX ALPHEBETIQUE DE L.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Laporte) ..... 25 F.
H.S. **36** - LES ABJURATIONS A SAINT JEAN DU GARD (1681-1687) (Marie-Anne Schoen - Didier Poton) ..... 50 F.
H.S. **37** - GENOLHAC 1685 - LES NOUVEAUX CATHOLIQUES (Jean Pellet) ..... 25 F.
H.S. **38** - UNE MAISON DE GENOLHAC PENDANT 650 ANS (Jean Pellet) ..... 25 F.
H.S. **39** - VEZENOBRES - LES SEIGNEURS DE VEZENOBRES (Elisabeth Fontanieu - André Bord) ..... 30 F.
H.S. **40** - ANDUZE EN 1400 (Jean Pellet) ..... 20 F.
H.S. **41** - LES SOMMAIRES DE LCC (N° 0 à 80 - 1974-1989) (M. Daudet) ..... 50 F.
H.S. **42** - INDEX ALPHABETIQUES de 1985 à 1990 + SOMMAIRES des N° 81 à 84 (Mme Laporte-M. Daudet) ..... 30 F.
H.S. **43** - DE 1300 A NOS JOURS : Les AMAT et leurs alliés (M. Daudet) ..... 90 F.
H.S. **44** - LES ABJURATIONS À MARSILLARGUES (J. Pintard) ..... 35 F.
H.S. **45** - INDEX ALPHABETIQUES de 1991 à 1993 + SOMMAIRES des N° 85 à 96 (Mme Laporte-M. Daudet) ..... 40 F.
H.S. **46** - INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'EVECHE D'UZES (Y. du Guerny - J. Pellet) ..... 100 F.

P.S. : Les frais d'envoi ne sont pas compris dans les prix indiqués.

D'autre part, nous tenons à la disposition des adhérents
le substitut du bulletin n° 100 (signalé sur la 3ème de couverture du bulletin n° 105),
contre la somme de 85 francs